

Rapport annuel sur la situation financière 2025



Objectifs du rapport annuel sur la situation financière (2025)

Dans une optique de transparence et de saine gestion, l'administration municipale a mis en place un mécanisme de reddition de comptes financière. Cet exercice complémentaire au rapport financier annuel permet à l'administration municipale de répondre aux besoins des différents intervenants et intervenantes concernant l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

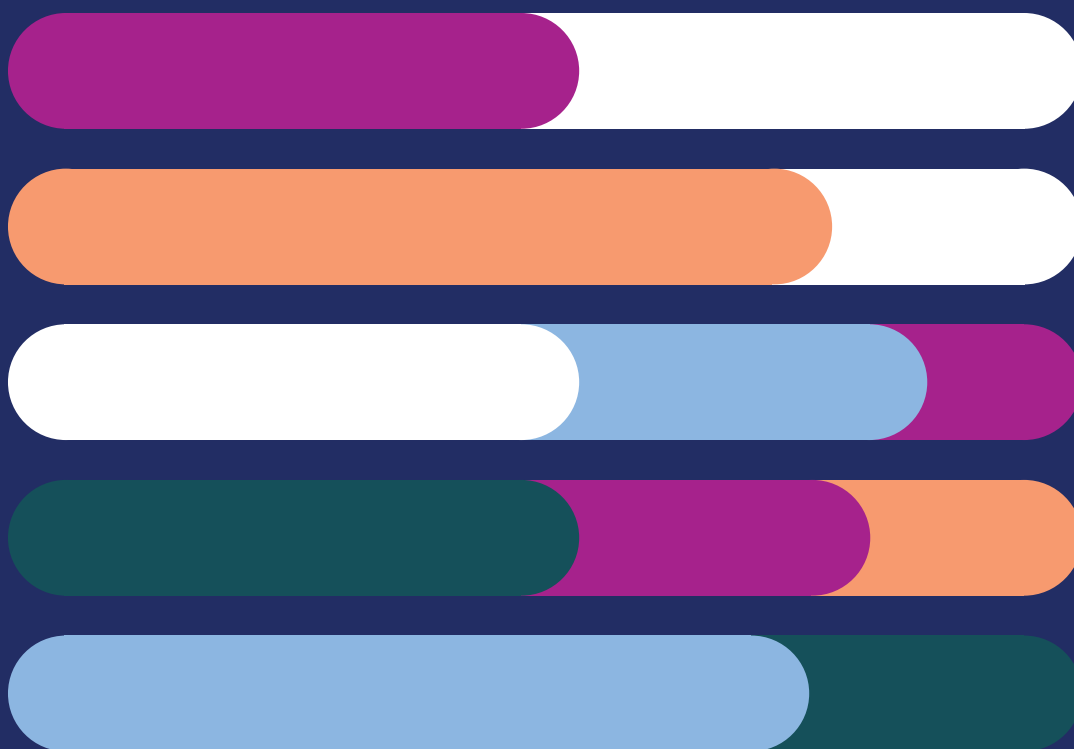
L'objectif principal de la reddition de comptes financière est de fournir des informations de gestion détaillées. En effet, la présentation d'informations non consolidées portant sur l'utilisation des ressources financières par l'administration municipale au cours de l'année écoulée permet une analyse plus poussée de ses différentes activités. L'exercice de reddition de comptes compare les données financières à des fins fiscales avec les données budgétaires de la même année et les résultats réels de l'année précédente. De plus, des analyses mettent en évidence les tendances pour certaines données financières et qualitatives.

Le document présente les principales données du rapport financier consolidé accompagnées du message du directeur général. Il expose ensuite de façon non consolidée l'ensemble des activités de fonctionnement et d'investissement en immobilisations puis certains indicateurs financiers clés. Enfin, il se conclut par la reddition de comptes relative aux réserves financières et aux fonds réservés et la Politique de gestion de la dette à long terme consolidée.

Table des matières

Message du directeur général	5
Résultats et excédents (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales consolidés	8
Situation financière consolidée	9
Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation financière	10
Informations sectorielles consolidées	11
Résultats détaillés par organisme	12
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organisme	13
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organisme	14
Situation financière par organisme	15
Résultats financiers administration municipale	16
Résultats financiers non consolidés	18
Principaux faits saillants des résultats financiers 2025	18
Contexte économique	18
Résultats de fonctionnement exercice terminé le 31 décembre	19
Revenus de fonctionnement 2025	20
Évolution des revenus de fonctionnement 2022-2026 (millions \$)	26
Charges par fonction 2025 (excluant amortissement)	28
Évolution des charges de fonctionnement par fonction 2022-2026 (excluant amortissement)	36
Évolution des charges de fonctionnement par objet 2022-2026 (excluant amortissement)	38
Éléments de conciliation à des fins fiscales (excluant amortissement)	39
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales exercice terminé le 31 décembre	42
Activités d'investissement	44
Indicateurs financiers	49
Indicateurs de durabilité	49
Indicateurs de flexibilité	52
Indicateur de vulnérabilité	55
Autres informations	57

Rapport financier consolidé



Message du directeur général

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal,

Nous vous présentons les résultats financiers consolidés de la Ville de Laval pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. L'information présentée regroupe les résultats de la Ville ainsi que ceux des organismes consolidés, soit la Société de transport de Laval et la Cité de la culture et du sport de Laval.

Avant de présenter les résultats financiers de l'exercice, nous souhaitons souligner une évolution importante dans la manière dont l'information financière est désormais communiquée. Jusqu'en 2024, trois documents distincts étaient produits afin de répondre aux exigences de reddition de comptes, soit :

- le rapport financier consolidé conforme aux normes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- un rapport financier annuel interne reprenant les principaux éléments du rapport consolidé;
- une reddition de comptes financière.

Pour l'exercice 2025, nous adoptons une approche simplifiée et intégrée, qui est articulée autour de deux documents, soit :

- le rapport financier consolidé, préparé selon les exigences du MAMH;
- une reddition de comptes financière bonifiée, qui regroupe désormais l'ensemble de l'information auparavant présentée séparément.

Cette nouvelle présentation vise à offrir une vision plus cohérente, accessible et complète de la situation financière municipale. La reddition de comptes bonifiée inclut notamment :

- une analyse des variations financières sur un horizon de quatre ans;
- une mise en perspective des résultats de l'exercice en fonction des choix budgétaires effectués;
- les principaux indicateurs financiers permettant de mieux comprendre les résultats de l'année et d'identifier les tendances à surveiller.

Le document se conclut par la présentation de la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et de la provision pour dépenses imprévues, afin d'assurer une transparence accrue quant à la gestion responsable des ressources publiques.

Résultats financiers sommaires

L'exercice 2025 se conclut par un déficit de fonctionnement consolidé de 9,6 M\$ et de 11,3 M\$ pour l'administration municipale.

Principaux faits saillants – Administration municipale (non consolidée)

Revenus de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, la Ville de Laval a généré des revenus de fonctionnement de 1 242,9 M\$, soit 13,4 M\$ de plus que les prévisions budgétaires. Cet écart favorable s'explique principalement par les éléments suivants :

- 15,6 M\$ liés aux revenus de transfert, notamment :
 - la subvention de la Communauté métropolitaine de Montréal pour le projet de logements sociaux Mission Unitaïnés (7,1 M\$),
 - une subvention du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires (2,1 M\$),
 - une subvention du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale versée dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (2,0 M\$);
- 5,8 M\$ provenant de produits et de gains sur cession d'immobilisations comptabilisés à la rubrique des autres revenus;
- 5,4 M\$ attribuables à l'imposition de droits de mutation, le volume de transactions ayant été supérieur de 14 % aux prévisions;
- (6,0 M\$) découlant en partie de l'ajustement de la provision pour contestations d'évaluation, ayant un impact sur les revenus de taxes;
- (6,9 M\$) relatifs aux revenus de placement de portefeuille, pour lesquels tant le rendement que le niveau d'investissement se sont avérés inférieurs aux prévisions.

Charges de fonctionnement (excluant amortissement)

Les charges de fonctionnement se sont établies à 1 105,4 M\$, comparativement à un budget initial de 1 052,7 M\$, ce qui représente un écart défavorable de 52,7 M\$. Cet écart s'explique principalement par :

- 40,5 M\$ au chapitre de la rémunération et des charges sociales, notamment en raison du recours aux heures supplémentaires pour assurer les services essentiels (police, incendie et travaux publics), du règlement de conventions collectives et de l'application de la Loi 15 touchant les régimes de retraite;
- 28,4 M\$ liés aux biens et services, en grande partie attribuables aux dépenses associées aux opérations de déneigement, les conditions hivernales de 2025 ayant entraîné des accumulations supérieures à la normale;
- (12,7 M\$) à la rubrique « Autres », résultant de l'utilisation d'une enveloppe budgétaire destinée à couvrir des dépenses imprévues, lesquelles ont été imputées dans d'autres rubriques de charges.

Conciliation à des fins fiscales

La conciliation à des fins fiscales totalise 148,8 M\$, comparativement à une prévision de 176,9 M\$, générant ainsi un écart favorable de 28,1 M\$, attribuable principalement à :

- 10,0 M\$ découlant de la réduction des virements prévus du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement à la suite du reclassement de la dépense au budget de fonctionnement;
- 10,7 M\$ provenant d'une utilisation accrue, par rapport aux prévisions, des fonds et réserves financières, notamment pour faire face à des dépenses de nature fluctuante.

Dépenses d'investissement

L'année 2025 a été marquée par la progression de plusieurs projets d'envergure, dont l'Épicentre-Culturel et la cour municipale. Par ailleurs, près de la moitié des 415,1 M\$ investis a été consacrée à la mise à niveau d'infrastructures existantes, notamment la réhabilitation des conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de diverses structures et chaussées ainsi que la reconstruction de l'hôtel de ville.

Pour soutenir ces investissements, la Ville a eu recours à différentes sources de financement, conformément aux principes directeurs de sa Politique de gestion de la dette. Ainsi :

- 107,5 M\$ ont été financés par des sources n'ayant pas d'impact sur la dette, incluant les excédents de fonctionnement affectés ou non, les fonds, les réserves ainsi que des affectations du budget de fonctionnement;

- 184,3 M\$ proviennent de revenus de transfert, principalement sous forme de subventions des gouvernements du Québec et du Canada, de même que d'autres organismes;
- le solde des dépenses, soit 233,2 M\$, a été financé par l'émission de dette.

L'écart constaté entre les dépenses engagées et leur financement demeure inscrit au budget d'investissement afin de soutenir la poursuite des travaux au cours des exercices subséquents.

Gestion de la dette

Au 31 décembre 2025, la dette à long terme, nette des frais reportés, inscrite au bilan de l'administration municipale s'établit à 1 162,0 M\$, une hausse attribuable principalement aux investissements importants réalisés dans les infrastructures municipales.

L'endettement net à long terme de la Ville atteint 1 088,1 M\$. Il convient de préciser qu'une partie de ces emprunts est associée à des programmes de subventions étalés sur plusieurs années et que des revenus de transfert totalisant plus de 99,0 M\$ seront reçus ultérieurement.

Malgré l'augmentation de la dette, le ratio du service de la dette sur les revenus demeure relativement contenu, s'établissant à 12,79 % au 31 décembre 2025 (comparativement à 11,26 % au 31 décembre 2024).

Situation financière et perspectives

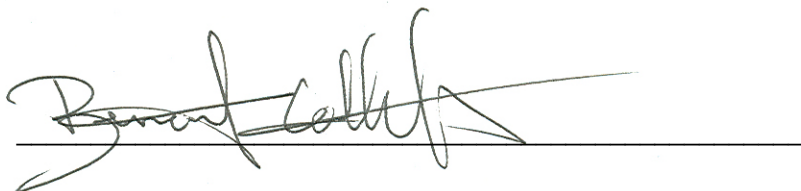
L'exercice 2025 se solde par un déficit témoignant de déséquilibres financiers qui s'inscrivent dans un contexte où l'ampleur des activités municipales et des engagements à soutenir continue de croître. Cette situation réduit à court terme la capacité de la Ville à reconstituer ses réserves et à absorber les imprévus.

Cette pression accrue s'exerce dans un contexte où plusieurs de ces responsabilités autrefois assumées par d'autres paliers de gouvernement reposent désormais sur les villes. Ces dernières doivent intervenir de manière proactive auprès de la population, sans que des sources de financement de remplacement ou récurrentes accompagnent systématiquement de nouvelles obligations. Cette réalité contribue à accentuer les contraintes financières et à fragiliser davantage l'équilibre budgétaire de la Ville.

Dans ce contexte, la Ville a déployé des efforts visant à accroître la prévisibilité financière en se dotant d'outils internes et de processus d'analyse financière plus rigoureux. Ces initiatives ont pour objectif d'améliorer la qualité des prévisions financières et de soutenir une gestion plus efficace des ressources.

Nous tenons enfin à souligner le professionnalisme, l'engagement et le sens du service public dont font preuve au quotidien les employées et employés municipaux. Leur dévouement et leur capacité d'adaptation demeurent essentiels à la prestation de services de qualité à la population, dans un contexte financier et opérationnel de plus en plus exigeant.

Les citoyens et citoyennes qui souhaitent obtenir davantage d'information sur la situation financière de la Ville, ses projets et ses orientations peuvent consulter la documentation complète et mise à jour régulièrement sur le site Web de la Ville, laval.ca.



Benoit Collette
Directeur général
Le 25 juin 2026

Résultats et excédents (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(millions \$)

	Budget 2025	Réalizations	
		2025	2024 Redressé ¹
Revenus			
Taxes	943,9	938,4	910,0
Compensations tenant lieu de taxes	23,8	23,3	23,3
Transferts	298,8	271,5	186,7
Services rendus	212,7	212,1	205,2
Imposition de droits	95,0	109,8	94,4
Amendes et pénalités	23,1	21,3	22,2
Revenus de placements de portefeuille	25,3	18,3	30,3
Autres revenus d'intérêts	5,0	7,0	6,6
Autres revenus	31,8	51,3	30,7
	1 659,4	1 653,0	1 509,4
Charges			
Administration générale	202,6	174,2	188,6
Sécurité publique	256,7	265,9	263,3
Transport	481,1	529,2	502,4
Hygiène du milieu	223,1	233,5	233,5
Santé et bien-être	23,9	36,6	28,5
Aménagement, urbanisme et développement	43,6	42,8	41,7
Loisirs et culture	165,2	176,2	158,7
Frais de financement	53,8	45,7	40,1
	1 450,0	1 504,1	1 456,8
Excédent (déficit) de l'exercice	209,4	148,9	52,6
Moins : revenus d'investissement	(227,0)	(210,1)	(123,9)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(17,6)	(61,2)	(71,3)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Immobilisations corporelles, propriétés destinées à la revente et placements	195,8	205,8	193,8
Financement	(123,3)	(118,3)	(85,4)
Affectations	(54,9)	(35,9)	(28,6)
	17,6	51,6	79,8
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(0,0)	(9,6)	8,5

1. Au 1er janvier 2023, la Ville a appliqué la norme SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations selon la méthode rétroactive modifiée. Toutefois, pour les exercices 2023 et 2024, la Ville n'avait pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Au cours de l'exercice 2025, la Ville a évalué et comptabilisé le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles au 1er janvier 2023. Ceci a entraîné un retraitement des exercices antérieurs et a généré, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, une augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations de 25,6 M\$, une augmentation des autres passifs de 23,6 M\$ et une augmentation des excédents accumulés de 2,0 M\$.

Situation financière consolidée

Au 31 décembre 2025

(millions \$)

	2025	2024 <u>Redressé ¹</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	192,5	188,5
Débiteurs	607,8	517,5
Prêts	2,3	1,3
Placements de portefeuille	157,5	305,5
Autres actifs financiers	2,2	2,7
	<u>962,3</u>	<u>1 015,5</u>
PASSIFS		
Emprunts temporaires	47,3	18,0
Créditeurs et charges à payer	419,5	412,8
Revenus reportés	129,7	158,8
Dette à long terme	1 216,7	1 122,0
Passif au titre des avantages sociaux futur	26,5	54,7
Autres passifs	30,9	32,2
	<u>1 870,6</u>	<u>1 798,5</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>(908,3)</u>	<u>(783,0)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	3 971,4	3 695,4
Propriétés destinées à la revente	89,2	88,4
Stocks de fournitures	16,7	16,0
Autres actifs non financiers	14,9	18,6
	<u>4 092,2</u>	<u>3 818,4</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	<u>3 183,9</u>	<u>3 035,4</u>

1. Au 1er janvier 2023, la Ville a appliqué la norme SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations selon la méthode rétroactive modifiée. Toutefois, pour les exercices 2023 et 2024, la Ville n'avait pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Au cours de l'exercice 2025, la Ville a évalué et comptabilisé le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles au 1er janvier 2023. Ceci a entraîné un retraitement des exercices antérieurs et a généré, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, une augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations de 25,6 M\$, une augmentation des autres passifs de 23,6 M\$ et une augmentation des excédents accumulés de 2,0 M\$.

Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation financière

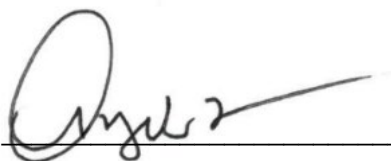
Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel et dans le *Rapport annuel sur la situation financière 2025* sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel et la reddition de comptes financière.

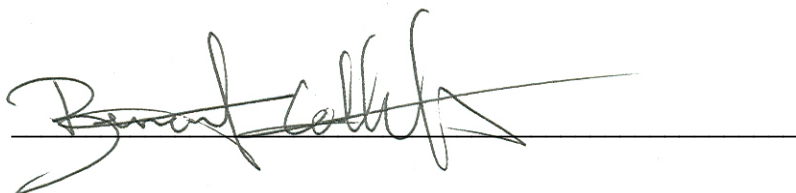
Pour évaluer certains faits et certaines opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations basées sur la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de leur importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

L'auditeur indépendant Deloitte et la vérificatrice générale de Laval ont audité les états financiers consolidés.



Angela Zizzi, CPA
Directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe



Benoit Collette
Directeur général
Le 25 juin 2026

Informations sectorielles consolidées



Résultats détaillés par organisme

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(millions \$)

	Réalisations 2024	Budget 2025	Réalisations 2025			
	Administration municipale Redressé ²	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus						
Fonctionnement						
Taxes	910,0	943,9	938,4			938,4
Compensations tenant lieu de taxes	23,3	23,8	23,3			23,3
Quotes-parts						
Transferts	73,9	79,4	95,0		0,8	95,9
Services rendus	13,1	15,8	15,3		197,8	212,1
Imposition de droits	94,4	95,1	100,5			100,5
Amendes et pénalités	22,2	23,1	21,3			21,3
Revenus de placements de portefeuille	30,4	25,2	18,3			18,3
Autres revenus d'intérêts	5,9	4,6	6,4		1,4	7,0
Autres revenus						
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables		8,6	9,9			9,9
Autres	16,7	10,0	14,5		1,7	16,2
Effet net des opérations de restructuration						
	1 189,9	1 229,5	1 242,9		201,7	1 442,9
Investissement						
Taxes						
Quotes-parts						
Transferts	70,5	94,5	149,8		25,9	175,6
Imposition de droits			9,3			
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	4,3	4,5	14,3			14,3
Autres	7,9	7,2	10,9			10,9
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux						
Effet net des opérations de restructuration						
	82,7	106,2	184,3		25,9	200,8
	1 272,6	1 335,7	1 427,2		227,6	1 643,7
Charges						
Administration générale	173,2	159,8	158,7	15,4		174,1
Sécurité publique	253,7	245,2	253,4	12,4		265,9
Transport	240,4	235,5	263,2	63,2	202,9	529,3
Hygiène du milieu	175,9	167,4	173,0	60,8		233,5
Santé et bien-être	28,5	23,9	36,6			36,6
Aménagement, urbanisme et développement	40,9	42,8	42,0	0,8		42,8
Loisirs et culture	125,7	130,2	135,6	30,1	14,1	176,2
Réseau d'électricité						
Frais de financement	37,0	48,0	42,9		3,6	45,7
Effet net des opérations de restructuration						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	165,7	167,9	182,5	(182,5)		
	1 241,0	1 220,7	1 287,9		220,6	1 504,1
Excédent (déficit) lié aux activités	31,6	115,0	139,3		7,0	139,6

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

2. Au 1er janvier 2023, la Ville a appliqué la norme SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations selon la méthode rétroactive modifiée. Toutefois, pour les exercices 2023 et 2024, la Ville n'avait pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Au cours de l'exercice 2025, la Ville a évalué et comptabilisé le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles au 1er janvier 2023. Ceci a entraîné un retraitement des exercices antérieurs et a généré, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, une augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations de 25,6 M\$, une augmentation des autres passifs de 23,6 M\$ et une augmentation des excédents accumulés de 2,0 M\$.

Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organisme

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(millions \$)

	Réalisations 2024	Budget 2025	Réalisations 2025		Total consolidé ¹
	Administration municipale Redressé ²	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	
Excédent (déficit) lié aux activités	31,6	115,0	139,3	7,0	148,9
Moins : revenus d'investissement	(82,7)	(106,2)	(184,3)	(25,9)	(210,1)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(51,1)	8,8	(45,0)	(18,9)	(61,2)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Amortissement	165,7	168,0	182,5	24,4	204,2
Produit de cession	0,9		3,0	0,0	3,0
(Gain) perte sur cession	(0,5)		(2,2)	0,3	(1,8)
Réduction de valeur / Reclassement					
	166,1	168,0	183,3	24,7	205,4
Propriétés destinées à la revente					
Coût des propriétés vendues	1,7		0,1		0,1
Réduction de valeur / Reclassement					
	1,7		0,1		0,1
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Remboursement ou produit de cession	3,0		2,7		0,6
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	0,1		0,2		0,2
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	(0,4)		(0,4)		(0,4)
	2,7		2,5		0,4
Financement					
Financement à long terme des activités de fonctionne	17,4		3,0	0,1	3,1
Remboursement de la dette à long terme	(100,2)	(119,3)	(119,5)	(4,0)	(121,4)
	(82,8)	(119,3)	(116,5)	(3,9)	(118,3)
Affectations					
Activités d'investissement	(32,8)	(43,3)	(32,9)	(0,7)	(33,6)
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	7,5		3,5		3,5
Excédent de fonctionnement affecté	9,0	17,1	15,5		15,5
Réserves financières et fonds réservés	(21,3)	(27,4)	(20,4)	(0,1)	(20,5)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	8,2	(3,9)	(1,4)	0,6	(0,9)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs					
	(29,4)	(57,5)	(35,7)	(0,2)	(36,0)
	58,3	(8,8)	33,7	20,6	51,6
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice conciliation à des fins fiscales	7,2	0,0	(11,3)	1,7	(9,6)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

2. Au 1er janvier 2023, la Ville a appliqué la norme SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations selon la méthode rétroactive modifiée. Toutefois, pour les exercices 2023 et 2024, la Ville n'avait pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Au cours de l'exercice 2025, la Ville a évalué et comptabilisé le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles au 1er janvier 2023. Ceci a entraîné un retraitement des exercices antérieurs et a généré, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, une augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations de 25,6 M\$, une augmentation des autres passifs de 23,6 M\$ et une augmentation des excédents accumulés de 2,0 M\$.

Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organisme

Exercice terminé le 31 décembre 2025

(millions \$)

	Réalizations 2024		Réalizations 2025	
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus d'investissement	82,7	184,3	25,9	210,2
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Acquisition d'immobilisations corporelles				
Administration générale	(34,7)	(56,7)	(4,4)	(61,0)
Sécurité publique	(24,6)	(20,8)		(20,8)
Transport	(117,5)	(139,0)	(61,4)	(200,5)
Hygiène du milieu	(80,4)	(90,4)		(90,4)
Santé et bien-être				
Aménagement, urbanisme et développement				
Loisirs et culture	(0,6)	(0,2)		(0,2)
Réseau d'électricité	(93,2)	(107,3)	(1,2)	(108,5)
Acquisition d'actifs incorporels achetés				
	(351,0)	(414,4)	(67,0)	(481,4)
Propriétés destinées à la revente				
Acquisition				
	(4,1)	(0,7)		(0,7)
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Émission ou acquisition				
	(0,6)	(1,3)		(1,3)
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement				
	221,6	233,2	3,6	236,8
Affectations				
Activités de fonctionnement				
Excédent accumulé				
Excédent de fonctionnement non affecté				
Excédent de fonctionnement affecté	13,9	1,0	0,8	1,9
Réserves financières et fonds réservés	51,8	73,5		73,5
	98,5	107,4	1,5	109,0
	(35,6)	(75,8)	(61,9)	(137,6)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice conciliation à des fins fiscales				
	47,1	108,5	(36,0)	72,6

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Situation financière par organisme

Au 31 décembre 2025

(millions \$)

	2024	2025		Total consolidé*
	Administration municipale Redressé ²	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	127,7	128,0	64,6	192,5
Débiteurs	386,4	515,7	92,1	607,8
Prêts	33,2	31,9		2,3
Placements de portefeuille	303,0	153,0	4,5	157,5
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Actif au titre des avantages sociaux futurs				
Autres actifs financiers	2,3	2,2		2,2
	852,6	830,8	161,2	962,3
PASSIFS				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie				
Emprunts temporaires			47,3	47,3
Créditeurs et charges à payer	351,3	362,4	57,0	419,5
Revenus reportés	130,3	109,2	20,5	129,7
Dette à long terme	1 053,4	1 162,0	84,4	1 216,7
Passif au titre des avantages sociaux futurs	37,4	7,2	19,4	26,5
Autres passifs	26,5	25,8	5,0	30,9
	1 598,9	1 666,6	233,6	1 870,6
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(746,3)	(835,8)	(72,4)	(908,3)
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations corporelles	3 318,6	3 549,6	504,3	3 971,4
Propriétés destinées à la revente	88,4	89,2		89,2
Stocks de fournitures	10,5	10,8	5,9	16,7
Actifs incorporels achetés				
Autres actifs non financiers	16,6	13,3	1,6	14,9
	3 434,1	3 662,9	511,8	4 092,2
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	42,6	28,2	(39,2)	(11,0)
Excédent de fonctionnement affecté	61,3	43,4	46,7	90,1
Réserves financières et fonds réservés	199,1	155,0	1,1	156,2
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(172,2)	(166,6)	(28,7)	(195,3)
Financement des investissements en cours	54,5	154,9	(12,1)	142,7
Investissement net dans les immobilisations et autres actif:	2 502,5	2 612,2	471,7	3 001,3
Gains (pertes) de réévaluation cumulés			(0,1)	(0,1)
	2 687,8	2 827,1	439,4	3 183,9

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

2. Au 1er janvier 2023, la Ville a appliqué la norme SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations selon la méthode rétroactive modifiée. Toutefois, pour les exercices 2023 et 2024, la Ville n'avait pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Au cours de l'exercice 2025, la Ville a évalué et comptabilisé le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles au 1er janvier 2023. Ceci a entraîné un retraitement des exercices antérieurs et a généré, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, une augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations de 25,6 M\$, une augmentation des autres passifs de 23,6 M\$ et une augmentation des excédents accumulés de 2,0 M\$.

Résultats financiers Administration municipale



NOTE AUX LECTEURS ET LECTRICES

Les données présentées dans ce document sont en millions de dollars. Cet arrondissement peut faire en sorte que certaines données présentées dans le rapport annuel sur la situation financière diffèrent de celles présentées au rapport financier consolidé. Pour certaines sections de la reddition de comptes, les données présentées dans ce document excluent les données des organismes que la Ville contrôle.

Note limitative

Le présent document a pour objectif d'expliquer les principaux écarts entre les sommaires des résultats réels de fonctionnement non consolidés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, comparés au budget et à ceux de la même période de l'année précédente. À titre indicatif, les chiffres de l'année 2024 ont été redressés à la suite de la mise en application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Résultats financiers non consolidés

Principaux faits saillants des résultats financiers 2025

(millions \$)

Excédent de fonctionnement non consolidé à des fins fiscales	(11,3)
Revenus de fonctionnement	1 242,9
Écart favorable de 13,4 M\$ (1,1 %) par rapport au budget de 1 229,5 M\$	
Dépenses de fonctionnement (excluant amortissement)	1 105,4
Écart défavorable de 52,7 M\$ (5 %) par rapport au budget de 1 052,7 M\$	
Éléments de conciliation à des fins fiscales (excluant amortissement)	(148,8)
Écart favorable de 28,1 M\$ (15,9 %) par rapport au budget de (176,9) M\$	
Principaux éléments composant l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales	
Revenus de transfert	15,6
Rémunération et charges sociales	(40,5)
Biens et services	(28,4)
Paieement comptant sur immobilisations et affectations	20,7
Imposition de droits	5,4
Autres dépenses	16,2
Dépenses d'investissement	415,1
Réalisation de 70 % (69 % en 2024) des programmes et projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations 2025	

Contexte économique

« En 2025, l'économie lavalloise évolue dans un contexte de ralentissement de la croissance du PIB au Québec. La maîtrise de l'inflation, combinée à la baisse graduelle des taux d'intérêt, contribue toutefois à soutenir l'activité. Le marché du travail demeure solide, malgré certains ajustements observés au cours de l'année.

Le secteur immobilier affiche un dynamisme marqué : les mises en chantier atteignent des niveaux records et la valeur des permis poursuit son rebond. Parallèlement, les investissements se maintiennent au-delà du seuil des deux milliards de dollars. Dans cette phase de transition économique, la diversification de l'économie lavalloise demeure un levier important pour consolider ses acquis¹. »

¹ Laval économique. *Rapport sur l'économie de Laval 2025*. [lavaleconomique.com]
Service des finances

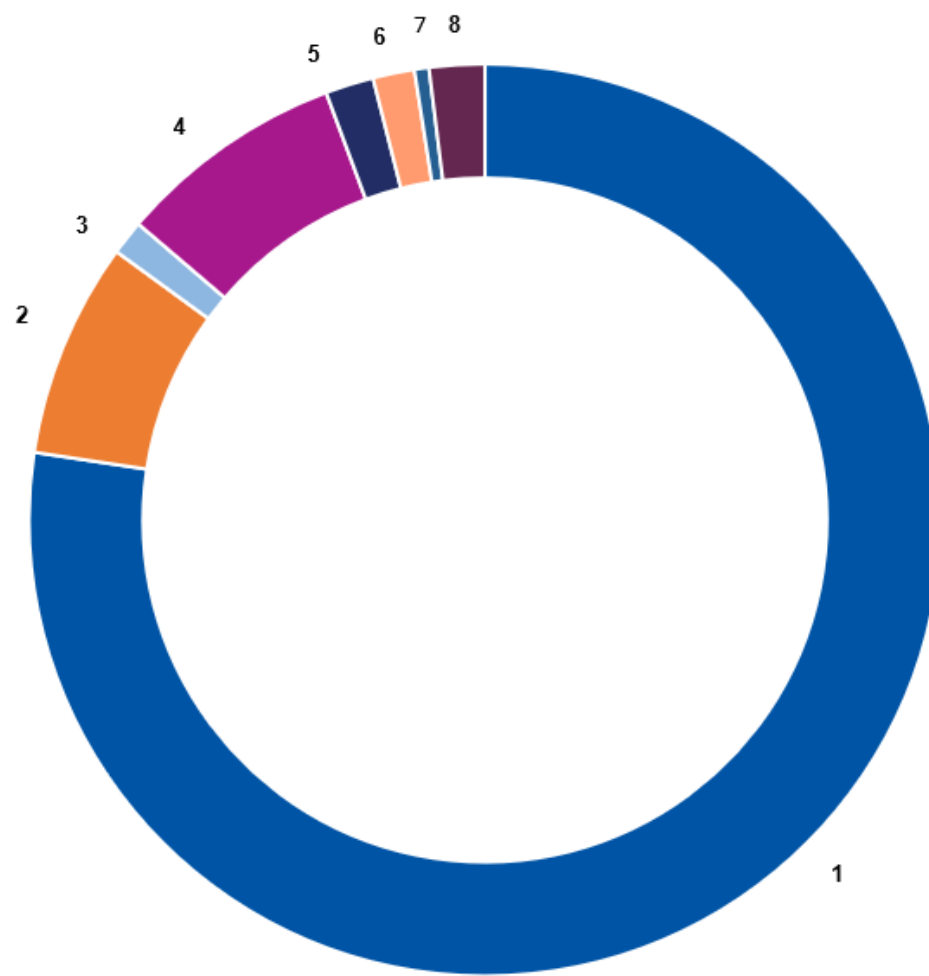
Résultats de fonctionnement exercice terminé le 31 décembre

Sommaire des résultats de fonctionnement à des fins fiscales non consolidés

(millions \$)

	2022 Réal	2023 Réal	2024 Réal	2025 Budget	Réal	2026 Budget
Revenus	1 019,2	1 085,5	1 189,9	1 229,5	1 242,9	1 293,0
Taxes sur la valeur foncière	795,4	853,3	910,0	943,9	938,4	1 025,6
Compensations tenant lieu de taxes	20,5	23,3	23,3	23,8	23,3	22,3
Transferts	42,0	49,0	73,9	79,4	95,0	63,7
Services rendus	12,1	13,4	13,1	15,8	15,3	15,9
Imposition de droits	100,5	75,1	94,4	95,1	100,5	105,1
Amendes et pénalités	19,5	20,4	22,2	23,1	21,3	25,1
Revenus de placements de portefeuille	14,8	31,8	30,4	25,2	18,3	15,2
Autres revenus d'intérêts	4,0	5,3	5,9	4,6	6,4	4,6
Autres revenus	10,4	13,9	16,7	18,6	24,4	15,5
Dépenses de fonctionnement	1 033,9	1 113,7	1 241,0	1 220,7	1 287,9	1 287,2
Administration générale	129,1	145,6	173,2	159,8	158,7	164,7
Sécurité publique	210,5	222,3	253,7	245,2	253,4	261,4
Transport	215,8	231,4	240,4	235,5	263,2	252,5
Hygiène du milieu	137,1	152,4	175,9	167,4	173,0	169,3
Santé et bien-être	20,7	25,9	28,5	23,8	36,6	24,5
Aménagement, urbanisme et développement	37,9	37,9	40,9	42,8	42,0	41,0
Loisirs et culture	105,3	113,9	125,7	130,2	135,6	136,1
Frais de financement	21,6	29,1	37,0	48,0	42,9	50,3
Amortissement des immobilisations corporelles	155,9	155,2	165,7	168,0	182,5	187,4
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(14,7)	(28,2)	(51,1)	8,8	(45,0)	5,8
Éléments de conciliation à des fins fiscales	75,5	39,1	58,3	(8,8)	33,7	(5,8)
Amortissement	155,9	155,2	165,7	168,0	182,5	187,4
Financement	(81,7)	(89,0)	(82,8)	(119,3)	(116,5)	(133,6)
Affectations						
Activités d'investissement, fonds réservés et réserves financières	(51,4)	(47,6)	(54,0)	(70,8)	(53,3)	(58,6)
Excédent accumulé de fonctionnement non affecté et affecté	44,5	12,9	16,5	17,2	19,0	0,3
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	1,6	4,6	8,2	(3,9)	(1,4)	(1,3)
Autres	6,6	3,0	4,7	-	3,4	-
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	60,8	10,9	7,2	(0,0)	(11,3)	(0,0)

Revenus de fonctionnement 2025



- 1 Taxes et tenant lieu de taxes (77,4%)
- 2 Transferts (7,6%)
- 3 Services rendus (1,2%)
- 4 Imposition de droits 8,1%)
- 5 Amendes et pénalités (1,7%)
- 6 Revenus de placements de portefeuille (1,5%)
- 7 Autres revenus d'intérêts (0,5%)
- 8 Autres revenus (2%)

(millions \$)	Budget	Réalizations		Variation 2025	Variation réelle
	2025	2025	2024	Réel vs Budget	2025 vs 2024
Revenus					
Taxes et tenant lieu de taxes	967,7	961,7	933,3	(6,0)	28,4
Transferts	79,4	95,0	73,9	15,6	21,1
Services rendus	15,8	15,3	13,1	(0,5)	2,2
Imposition de droits	95,1	100,5	94,4	5,4	6,1
Amendes et pénalités	23,1	21,3	22,2	(1,8)	(0,9)
Revenus de placements de portefeuille	25,2	18,3	30,4	(6,9)	(12,1)
Autres revenus d'intérêts	4,6	6,4	5,9	1,8	0,5
Autres revenus	18,6	24,4	16,7	5,8	7,7
	1 229,5	1 242,9	1 189,9	13,4	53,0

Taxes et tenant lieu de taxes

La principale source de revenus de la Ville de Laval provient des taxes municipales perçues auprès de l'ensemble des propriétaires d'immeubles imposables. Cela inclut la taxe foncière générale calculée en fonction de l'évaluation des propriétés. De plus, la Ville de Laval a instauré des modes de tarification fiscale spécifiques à la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout, à l'assainissement de l'eau potable, au traitement des eaux usées ainsi qu'au coût de l'eau, à la disposition de la neige, au financement de la contribution à l'ARTM, au contrôle des moustiques, à l'écofiscalité (fournaises au mazout ou à la biénergie et surfaces minéralisées) et à la dette.

Les compensations tenant lieu de taxes représentent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais soumis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont détenus par les gouvernements du Canada et du Québec.

Réel 2025 : 961,7 M\$; Réel 2024 : 933,3 M\$

La variation favorable des revenus dans « Taxes et tenant lieu de taxes » de 28,4 M\$ s'explique principalement par :

- l'augmentation des taxes municipales de 1,9 % pour les secteurs résidentiels, non résidentiels et agricoles, représentant environ 12,3 M\$;
- les taux des terrains vagues desservis portés à 4 fois le taux de base, représentant environ 9,1 M\$;
- les immeubles nouvellement inscrits au rôle (croissance urbaine), représentant environ 6,3 M\$.

Transferts

Les revenus de transferts proviennent des gouvernements (ministères ou organismes) et sont généralement alloués à des fins précises en lien avec des ententes de partage de frais ou des transferts de droit. Ces sommes sont versées sans condition d'échange de biens ou services, ni obligation de remboursement ultérieur.

Budget initial : 79,4 M\$; Réel 2025 : 95 M\$

L'écart favorable de 15,6 M\$ des revenus réels dans « Transferts » par rapport au budget s'explique en grande partie par les éléments suivants, lesquels étaient non prévus lors de l'établissement du budget.

(millions \$)

Transferts	Budget 2025	Réel 2025	Écart
Subvention de la Communauté métropolitaine de Montréal relative au projet Mission Unitainés	0,0	7,1	7,1
Subvention du ministère de la Sécurité publique relative au Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires	0,0	2,1	2,1
Subvention du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en lien avec l'Alliance pour la solidarité dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales	0,0	2,0	2,0
Subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le Fonds régions et ruralité	3,1	4,9	1,8

Subvention du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour la valorisation de terrains au futur Carré Laval	0,0	1,2	1,2
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles inférieure	7,2	6,0	(1,2)
Subvention du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs relative au Plan climat	4,0	2,8	(1,2)
Total expliqué	14,3	26,1	11,8

Réel 2025 : 95,0 M\$; Réel 2024 : 73,9 M\$

La variation favorable des revenus dans « Transferts » de 21,1 M\$ s'explique principalement par les données suivantes.

(millions \$)

Transferts	Réel 2025	Réel 2024	Écart
Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) tel que prévu au pacte fiscal	32,0	22,8	9,2
Subvention de la Communauté métropolitaine de Montréal relative au projet Mission Unitaïnés	7,1	0,0	7,1
Subvention du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en lien avec l'Alliance pour la solidarité dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales	2,0	0,1	1,9
Compensation des coûts associés à la collecte sélective	14,3	12,5	1,8
Subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le Fonds régions et ruralité	4,9	3,4	1,5
Subvention du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs accordée pour le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	0,0	2,1	(2,1)
Subvention du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en lien avec le Programme d'appui aux collectivités	0,1	1,1	(1,0)
Total expliqué	60,4	42,0	18,4

Services rendus

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants facturés par la Ville pour des activités et des services rendus – par exemple, les activités récréatives (camps de jour, activités aquatiques, patinoires), les loyers d'immeubles et les recouvrements divers.

Ces revenus sont restés relativement stables par rapport au budget et à l'année précédente.

Imposition de droits

La Ville impose des droits sur les mutations immobilières et génère également des revenus grâce à l'émission de licences et de permis.

Budget initial : 95,1 M\$; Réel 2025 : 100,5 M\$

La variation favorable des revenus dans « Imposition de droits » de 5,4 M\$ s'explique principalement par :

- les droits de mutation, dont les revenus réels 2025 (88,4 M\$) ont été supérieurs de 3,4 M\$ par rapport au budget (85 M\$). L'écart est principalement attribuable à une hausse de 14 % des transactions par rapport aux estimations.

Réel 2025 : 100,5 M\$; Réel 2024 : 94,4 M\$

La variation favorable des revenus dans « Imposition de droits » de 6,1 M\$ s'explique principalement par :

- les droits de mutation, dont les revenus réels 2025 (88,4 M\$) ont été supérieurs de 4,4 M\$ par rapport à 2024 (84 M\$). L'écart s'explique par un volume de transactions supérieur aux prévisions (14 %), ce qui a permis le dépassement des revenus de l'an dernier, et ce, même en excluant la vente du Carrefour Laval.

Amendes et pénalités

Ces revenus proviennent principalement des amendes et des frais de cour, mais ils incluent aussi des pénalités de retard et d'autres sanctions. Ces revenus sont restés relativement stables par rapport au budget et à l'année précédente.

Revenus de placements de portefeuille

Ces revenus proviennent de divers investissements réalisés par la Ville tout au long de l'année. En 2024, cette dernière s'est dotée d'une politique de gestion des placements visant principalement à préserver son capital, à assurer une gestion prudente des risques et à optimiser le rendement tout en respectant les lois.

Budget initial : 25,2 M\$; Réel 2025 : 18,3 M\$

La variation défavorable dans « Revenus de placements de portefeuille » de 6,9 M\$ s'explique principalement par :

- les revenus d'intérêts affectés à la subvention Plan climat, expliquant un écart défavorable de 2,4 M\$;
- la baisse des taux d'intérêt, expliquant un écart défavorable de 7,3 M\$ (5,5 % au budget, en comparaison à 3,91 % au réel);
- les intérêts bancaires non budgétés, expliquant un écart favorable de 1,3 M\$;
- le volume de placements supérieur, expliquant un écart favorable de 1,5 M\$ (460 M\$ au budget, en comparaison à 497 M\$ au réel).

Réel 2025 : 18,3 M\$; Réel 2024 : 30,4 M\$

La variation défavorable dans « Revenus de placements de portefeuille » de 12,1 M\$ s'explique principalement par :

- la baisse des taux d'intérêt, expliquant un écart défavorable de 10,5 M\$ (5,86 % en 2024, en comparaison à 3,91 % en 2025);
- la baisse du volume des placements, expliquant un écart défavorable de 2,3 M\$ (558 M\$ en 2024, en comparaison à 497 M\$ en 2025);
- la baisse des taux pour les revenus d'intérêts bancaires, expliquant un écart défavorable de 0,5 M\$;
- la diminution des revenus d'intérêts affectés au Plan climat, expliquant un écart favorable de 1,3 M\$.

Autres revenus d'intérêts

Il s'agit de revenus d'intérêts non associés aux placements de portefeuille. Ces revenus sont restés relativement stables par rapport au budget et à l'année précédente.

Autres revenus

Ces revenus proviennent de diverses sources variées et imprévisibles, notamment les gains et pertes sur la cession d'immobilisations et de placements, les produits de cession de la vente de propriétés destinées à la revente et la vente de marchandises dévaluées.

Budget initial : 18,6 M\$; Réel 2025 : 24,4 M\$

L'écart favorable de 5,8 M\$ des revenus réels dans « Autres revenus » par rapport au budget s'explique notamment par les données suivantes.

(millions \$)

Catégories	Budget 2025	Réel 2025	Écart	Explications
Gain sur cessions d'immobilisations	0,0	2,2	2,2	Une transaction majeure a été réalisée totalisant 2,1 M\$
Subvention reçue de la Fondation Lucie et André Chagnon	0,0	1,9	1,9	Non prévue lors de l'établissement du budget
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	1,2	2,7	1,5	Une transaction majeure a été réalisée totalisant 1,2 M\$
Total expliqué	1,2	6,8	5,6	

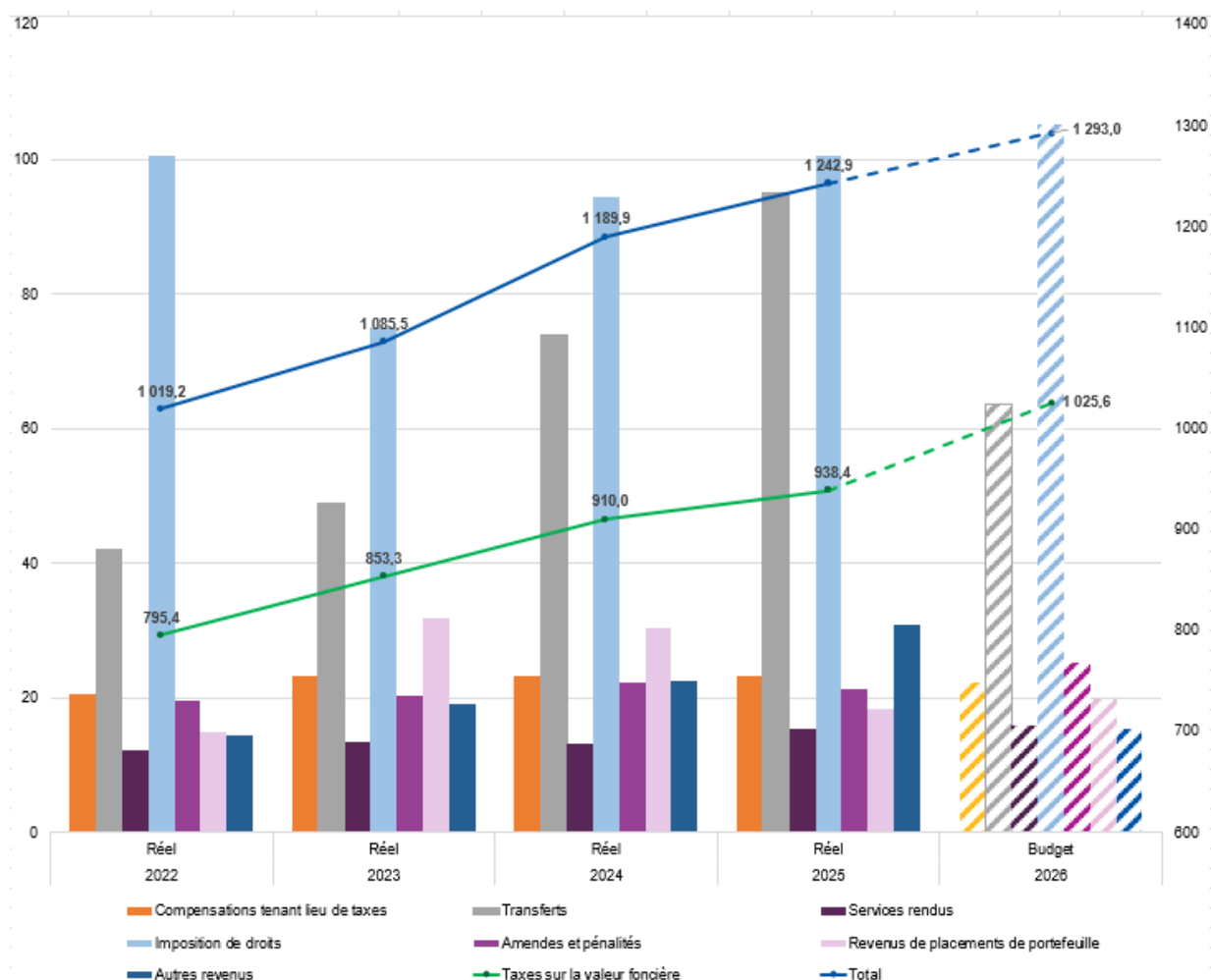
Réel 2025 : 24,4 M\$; Réel 2024 : 16,7 M\$

La variation favorable des revenus dans « Autres revenus » de 7,7 M\$ s'explique principalement par les données suivantes.

(millions \$)

Catégories	Réel 2025	Réel 2024	Écart	Explications
Compensation des coûts de la collecte sélective Éco Entreprises Québec	9,9	0,0	9,9	Première année de la collecte sélective avec Éco Entreprises Québec, les revenus avec RECYC-QUÉBEC étaient présentés dans les revenus de transferts.
Gain sur cessions d'immobilisations	2,2	0,5	1,7	Une transaction majeure a été réalisée totalisant 2,1 M\$
Revenus divers	1,7	4,3	(2,6)	Les revenus issus du Programme de remboursement volontaire de la Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics sont moins élevés de 1 M\$, en comparaison au montant extraordinaire de 1,3 M\$ en 2024.
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	2,7	4,2	(1,5)	Une transaction majeure de 1,8 M\$ en 2024.
Total expliqué	16,5	9,0	7,5	

Évolution des revenus de fonctionnement 2022-2026 (millions \$)



Durant la période de 2022 à 2025, les revenus de fonctionnement sont passés de 1 019,2 M\$ à 1 242,9 M\$, représentant une augmentation de 22 %. Le budget de l'exercice 2026 projette une croissance des revenus de 50,1 M\$ afin d'atteindre 1 293 M\$, représentant une augmentation de 4 %.

Les revenus provenant des « Taxes sur la valeur foncière » représentent un peu moins de 80 % des revenus de fonctionnement de la Municipalité. On constate une croissance de ces revenus de 143 M\$ depuis 2022, représentant une augmentation de 18 %. Le budget de l'exercice 2026 projette une croissance des revenus de 87,2 M\$ afin d'atteindre 1 025,6 M\$, représentant une augmentation de 9,3 %. L'augmentation provient principalement des nouvelles strates d'imposition des immeubles des catégories du non-résidentiel et de l'industriel, de l'augmentation de la taxe foncière pour ces mêmes catégories et du rattrapage de la tarification de l'eau.

Au cours de cette même période, on constate une croissance des « Impositions de droits », principalement constitués des droits de mutation, occasionnée par la vigueur du marché immobilier dans la région. De plus, la vente en 2022 d'un immeuble commercial ayant une valeur foncière importante a contribué à la hausse de ces revenus. Le budget de l'exercice 2026 projette une croissance des revenus de 4,6 M\$ afin d'atteindre 105,1 M\$, représentant une augmentation de 4,6 % provenant principalement de l'abaissement du seuil d'imposition à 500 k\$ pour l'application du taux de 3 %.

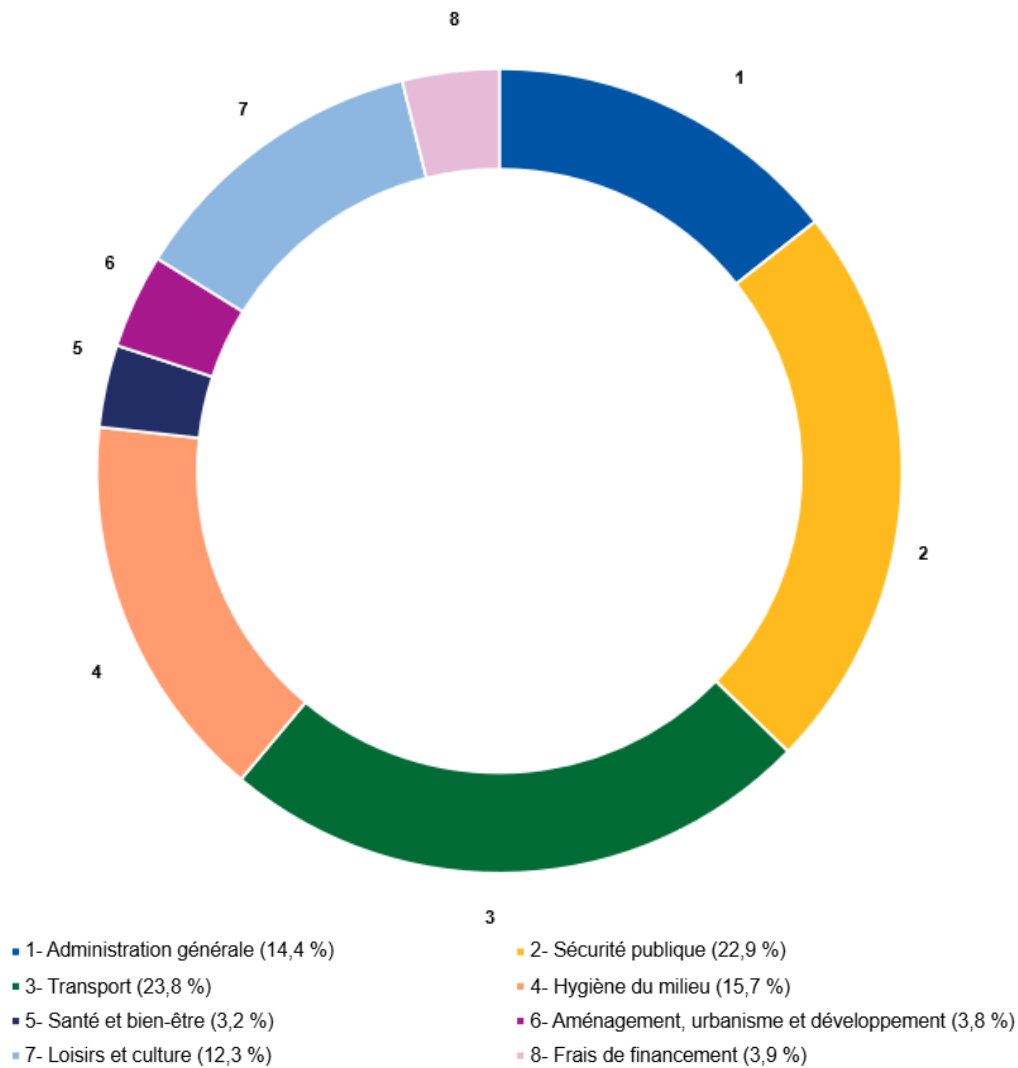
Les revenus « Transferts » pour les activités de fonctionnement sont passés de 4,1 % (42 M\$) des revenus de fonctionnement en 2022 à 7,6 % (95 M\$) en 2025. Ainsi, les revenus de transfert ont bénéficié d'une croissance de 126,2 %. Les revenus réels tiennent compte de certaines subventions non budgétées, il est donc difficile de les comparer au budget 2026.

Au cours des cinq dernières années, les « Revenus de placements de portefeuille » ont connu d'importantes fluctuations. En effet, le taux directeur de la Banque du Canada a fluctué de 0,25 % au début 2022 à un sommet de 5 % en 2023-2024, avant d'amorcer une baisse à 2,25 % en décembre 2025. En plus de devoir faire face à ces fluctuations des marchés, il est important de noter que les municipalités sont également soumises à des règles qui les restreignent dans leur choix de types de placement, lesquels sont limités presque exclusivement aux dépôts bancaires et aux certificats de placements garantis.

Les « Autres revenus » ont connu une hausse de 16,4 M\$, représentant 114 %, ce qui est principalement dû à des transactions exceptionnelles et au changement de catégorie de revenu de la « Compensation des coûts de la collecte sélective ».

Les autres types de revenus ont connu une légère hausse et représentent environ 5,4 % des revenus de fonctionnement de la Municipalité.

Charges par fonction 2025 (excluant amortissement)



Nous avons exclu l'amortissement de l'analyse, car ce montant représente une dépense comptable qui est renversée dans la conciliation à des fins fiscales

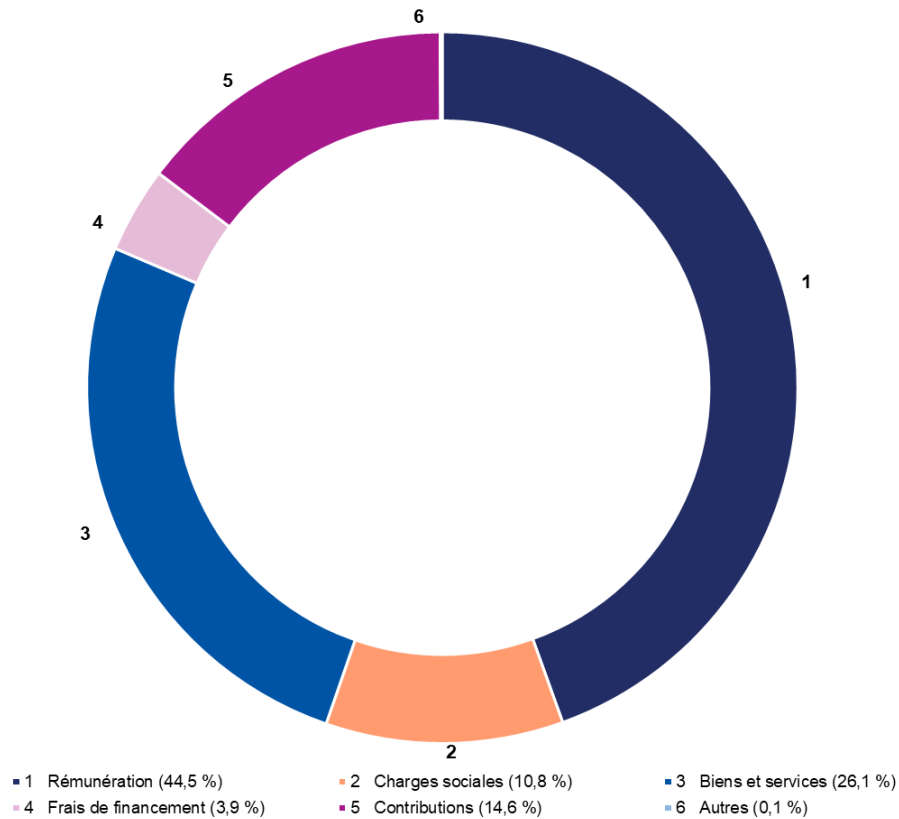
(millions \$)	Budget	Réalizations		Variation 2025	Variation réelle
	2025	2025	2024	Réel vs Budget	2025 vs 2024
Charges					
Administration générale	159,8	158,7	173,2	(1,1)	(14,5)
Sécurité publique	245,2	253,4	253,7	8,2	(0,3)
Transport	235,5	263,2	240,4	27,7	22,8
Hygiène du milieu	167,4	173,0	175,9	5,6	(2,9)
Santé et bien-être	23,8	36,6	28,5	12,8	8,1
Aménagement, urbanisme et développement	42,8	42,0	40,9	(0,8)	1,1
Loisirs et culture	130,2	135,6	125,7	5,4	9,9
Frais de financement	48,0	42,9	37,0	(5,1)	5,9
	1 052,7	1 105,4	1 075,3	52,7	30,1

On observe un écart défavorable de 52,7 M\$ entre les charges réelles par fonction et celles prévues au budget. La variance observée provient d'abord de frais non budgétés liés à l'entretien du réseau routier, tant pour la voirie municipale (13 M\$) que pour l'enlèvement de la neige (16,5 M\$). Les précipitations de neige ayant été plus importantes que prévu, les équipes sur le terrain ont dû composer avec des conditions climatiques exigeantes afin d'assurer un service adéquat à la population lavalloise.

Des dépenses supplémentaires de 9,3 M\$ ont également été engagées pour soutenir la santé et le bien-être de la population, notamment par le biais de contributions à des organismes divers venant en aide aux personnes plus vulnérables.

Enfin, afin de maintenir la sécurité dans les rues, les effectifs policiers ont été renforcés, ce qui a entraîné des frais additionnels de 10 M\$.

Charges par objet 2025 (excluant amortissement)



(millions \$)	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024	Variation 2025 Réel vs Budget	Variation réelle 2025 vs 2024
Charges					
Rémunération	461,0	491,9	470,6	30,9	21,3
Charges sociales	109,9	119,5	116,3	9,6	3,2
Biens et services	260,9	289,3	281,4	28,4	7,9
Frais de financement	48,0	42,9	37,0	(5,1)	5,9
Contributions	157,1	161,0	148,8	3,9	12,2
Autres	15,8	0,8	21,2	(15,0)	(20,4)
	1 052,7	1 105,4	1 075,3	52,7	30,1

Rémunération

Budget initial : 461 M\$; Réel 2025 : 491,9 M\$

L'écart défavorable de 30,9 M\$ des charges réelles « Rémunération » par rapport au budget s'explique par les facteurs suivants.

(millions \$)

Catégories	Budget 2025	Réel 2025	Écart	Explications
Régulier	410,9	422,4	11,5	Les délais de comblement des postes n'ont pas été ceux prévus, ce qui a entraîné un écart par rapport au budget. De plus, les estimations liées au renouvellement des conventions collectives se sont révélées insuffisantes pour couvrir entièrement les coûts réels engagés.
Heures supplémentaires	20,8	35,0	14,2	Le Service de police a enregistré des dépenses additionnelles de 8,2 M\$ en heures supplémentaires afin d'assurer le maintien des services essentiels. Le Service des travaux publics a dépassé son budget initial de 3,8 M\$ pour des contraintes opérationnelles similaires. Enfin, le Service de sécurité incendie a constaté un écart défavorable de 0,8 M\$ jugé nécessaire à son bon fonctionnement.
Autres indemnités	29,3	34,5	5,2	L'augmentation de 5,2 M\$ est principalement attribuable aux impacts financiers découlant du renouvellement des conventions collectives échues depuis quelques années et conclues en 2025 pour le personnel col bleu ainsi que pour les policiers et policières. À ces éléments s'ajoute l'introduction de la prime de sécurité urbaine et de région métropolitaine (PSURM), laquelle a généré une hausse d'environ 3,4 % de la rémunération pour les policiers et policières, exerçant ainsi une pression additionnelle sur la masse salariale.
Total expliqué	461,0	491,9	30,9	

Réel 2025 : 491,9 M\$; Réel 2024 : 470,6 M\$

Les charges de rémunération ont augmenté de 21,3 M\$ par rapport à 2024, dont 15,8 M\$ attribuables à la rémunération en temps régulier. Cette hausse découle principalement de la signature, en 2025, des conventions collectives des cols bleus (échue depuis 2022) et des policiers et policières (échue depuis 2024) et de provisions liées au renouvellement des conditions de travail du personnel cadre et aux négociations des conventions collectives des pompiers et pompières et des cols blancs. L'ajout de 33 postes d'employées et employés professionnels et administratifs a également contribué à l'augmentation.

Charges sociales

Budget initial : 109,9 M\$; Réel 2025 : 119,5 M\$

L'écart défavorable de 9,6 M\$ des charges réelles dans « Charges sociales » par rapport au budget est attribuable aux éléments suivants :

- La restauration de l'indexation des retraités et retraitées à la Loi 15 a été initialement budgétée au niveau des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) (4,1 M\$);
- Les nouvelles évaluations actuarielles ainsi que la mise à jour des hypothèses d'indexations et de masses salariales ont engendré une charge supplémentaire d'environ 3 M\$ pour les avantages sociaux futurs;
- Au niveau de la dépense CNESST, les mises à jour en lien avec les 4 années de référence ont entraîné un impact défavorable de 1,6 M\$; La sous-budgétisation des taux et maximums admissibles de certains éléments des charges sociales (RRQ, FSS) explique l'équilibre de l'écart.

Réel 2025 : 119,5 M\$; Réel 2024 : 116,3 M\$

Les « Charges sociales » sont supérieures de 3,2 M\$ par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique principalement par ces points :

- L'augmentation de la rémunération de 21,3 M\$ par rapport à l'an passé a entraîné une hausse des charges sociales en 2025;
- Les taux moyens des charges sociales en 2025 par rapport à 2024 sont également à la hausse;
- Pour la CNESST, à la suite des réévaluations des 4 années de référence, les pertes actuarielles sont moins élevées en 2025 par rapport à 2024, entraînant une diminution de la charge de 0,9 M\$.

Biens et services

Budget initial : 260,9 M\$; Réel 2025 : 289,3 M\$

L'écart défavorable de 28,4 M\$ des charges réelles dans « Biens et services » par rapport au budget s'explique essentiellement par les éléments suivants.

(millions \$)

Catégories	Budget 2025	Réel 2025	Écart	Explications
Services techniques, incluant les services sanitaires et les activités de déneigement	127,3	151,4	24,1	Les précipitations de neige observées en 2025 ont été exceptionnellement élevées, entraînant un écart budgétaire de 11 M\$. Par ailleurs, le transfert de certaines dépenses d'investissement vers le budget de fonctionnement a généré une hausse supplémentaire de 14,2 M\$ par rapport aux prévisions initiales.
Location, entretien et réparation	60,9	67,0	6,1	L'augmentation des frais découle principalement des coûts additionnels liés aux opérations de déneigement, incluant l'entretien ainsi que la location de matériel de transport, en raison des précipitations de neige très abondantes.

Autres biens durables, non durables, transport et communication	72,7	70,9	(1,8)	On observe une baisse des achats d'ameublement de bureau, d'outillage et de fournitures informatiques, pour un montant de 1,2 M\$.
---	------	------	-------	--

Total expliqué **260,9** **289,3** **28,4**

Réel 2025 : 289,3 M\$; Réel 2024 : 281,4 M\$

Les charges « Biens et services » sont supérieures de 7,9 M\$ par rapport à 2024. Cette hausse est expliquée par les éléments suivants.

(millions \$)

Catégories	Réel 2025	Réel 2024	Écart	Explications
Services techniques, incluant les services sanitaires et les activités de déneigement	151,4	157,4	(6,0)	On observe une diminution de 8,1 M\$ des honoraires professionnels et de 5,2 M\$ en services sanitaires, tandis que les coûts liés aux opérations de déneigement augmentent de 9,8 M\$.
Location, entretien et réparation	67,0	59,4	7,6	Les dépenses liées au soutien technique pour l'entretien des équipements informatiques ont augmenté de 3,2 M\$, tandis que les coûts d'entretien du réseau routier affichent une hausse de 2,8 M\$ comparativement à 2024.
Autres biens durables, non durables, transport et communication	70,9	64,6	6,3	Comparativement à 2024, les achats de produits chimiques ont augmenté de 2,7 M\$. Les coûts liés aux services publics, notamment l'électricité, ont également connu une hausse de 1,8 M\$. Enfin, les dépenses en sel ont progressé de 1,5 M\$.
Total expliqué	289,3	281,4	7,9	

Frais de financement

Budget initial : 48 M\$; Réel 2025 : 42,9 M\$

L'écart favorable de 5,1 M\$ des charges réelles dans « Frais de financement » par rapport au budget provient de ce qui suit.

(millions \$)

Catégories	Budget 2025	Réel 2025	Écart	Explications
Intérêts sur dette long terme	43,3	40,1	3,2	Le taux d'intérêt prévu au budget pour les nouveaux financements en 2025 était de 4,25 %, tandis que le coût moyen pondéré réel des émissions d'obligations a été de 3,53 % pour celles réalisées en 2025 et d'environ 3,32 % pour l'ensemble des obligations. Concernant les émissions d'obligations, le budget prévoyait 400 M\$, mais seulement 300 M\$ ont été réalisés, entraînant une économie d'intérêts de 1,5 M\$.
Intérêts – Avantages de retraite	4,7	2,8	1,9	Baisse des charges d'intérêt calculées par les actuaires en lien avec les régimes de retraite et autres avantages sociaux.
Total expliqué	48,0	42,9	5,1	

Réel 2025 : 42,9 M\$; Réel 2024 : 37 M\$

Les « Frais de financement » sont supérieurs de 5,9 M\$ par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique principalement par un coût moyen pondéré de financement pour l'ensemble des obligations qui est passé de 3,21 % en 2024 à 3,32 % en 2025. L'augmentation de 109,8 M\$ (10,3 %) du niveau de la dette accentue l'impact de cette hausse de taux.

Contributions

Réel 2025 : 161 M\$; Réel 2024 : 148,8 M\$

Les « Contributions » sont plus élevées de 12,2 M\$ par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- une hausse de 4,1 M\$ de la quote-part versée à l'ARTM pour le transport en commun. Cette hausse s'explique par une indexation de 6,2 M\$ de la contribution de base et une économie de 2,1 M\$ résultant d'un ajustement à la baisse de la contribution additionnelle versée pour l'équilibre budgétaire de la STL;
- une contribution exceptionnelle de 4,1 M\$ au projet Mission Unitaïnés;
- des contributions totalisant 1,9 M\$ versées dans le cadre de l'entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en lien avec l'Alliance pour la solidarité et le Fonds québécois d'initiatives sociales, comparativement à aucune contribution en 2024.

Autres

Budget initial : 15,8 M\$; Réel 2025 : 0,8 M\$

L'écart favorable de 15 M\$ des charges réelles dans « Autres » par rapport au budget s'explique essentiellement par ces données.

(millions \$)

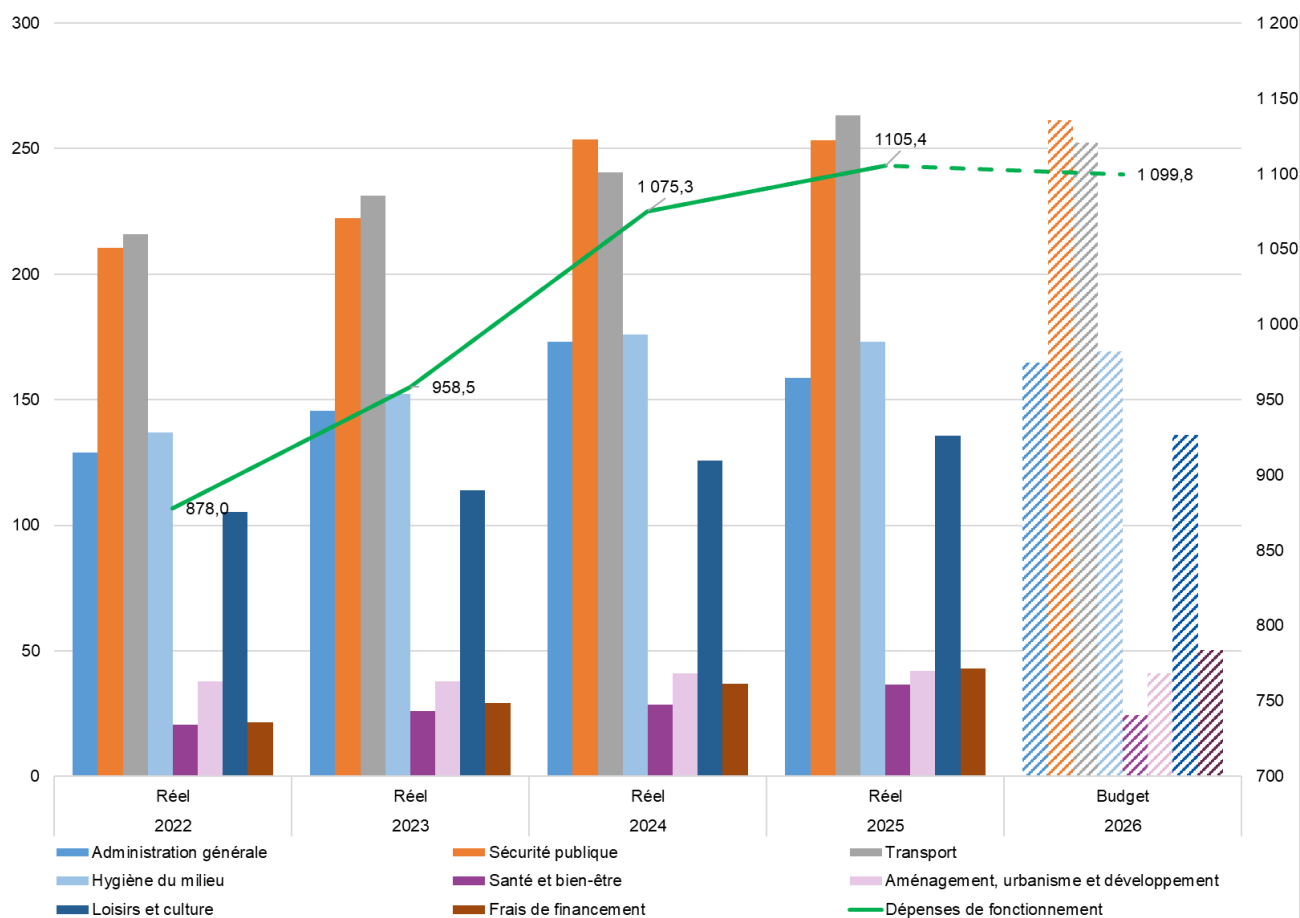
Catégories	Budget 2025	Réel 2025	Écart	Explications
Dépenses diverses (999)	12,7	0,0	12,7	Des virements budgétaires ont été effectués tout au long de l'année financière 2025. Les dépenses réelles sont comptabilisées aux postes budgétaires appropriés.
Réclamations	0,9	(3,8)	4,7	La provision a été réduite pour réclamations en raison du règlement ou de la mise à jour des informations reliées aux causes intentées contre la Ville.
Total expliqué	13,6	(3,8)	17,4	

Réel 2025 : 0,8 M\$; Réel 2024 : 21,2 M\$

Les charges « Autres » sont inférieures de 20,4 M\$ par rapport à 2024. Cet écart favorable s'explique par la réduction de 4 M\$ de la provision pour réclamation en 2025, ce qui a diminué ce type de dépenses. À l'inverse, en 2024, cette provision avait plutôt été augmentée de 15,5 M\$. La combinaison de ces deux montants explique la variance observée. Cette provision est établie à partir de la liste des réclamations en cours fournie par le Service des affaires juridiques et est appelée à fluctuer parfois de manière importante d'une année à l'autre.

Évolution des charges de fonctionnement par fonction 2022-2026 (excluant amortissement)

(millions \$)



Durant la période de 2022 à 2026 (budgétée), les charges de fonctionnement, excluant l'amortissement, sont passées de 878 M\$ à 1 099,8 M\$, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 5,9 %.

La hausse de la provision pour réclamations de 15,5 M\$ en 2024 a entraîné une augmentation des coûts d'administration générale. Cette provision a toutefois légèrement diminué de 4 M\$ en 2025, et le budget 2026 ne prévoit qu'une faible progression de cette fonction.

Les dépenses liées à la sécurité publique ont connu une augmentation marquée en 2024 (31,4 M\$) puis se sont stabilisées par la suite (253,7 M\$ en 2024; 253,4 M\$ en 2025; 261,4 M\$ au budget 2026). Rappelons que la Municipalité a bénéficié de subventions gouvernementales pour accroître les effectifs policiers.

Les dépenses consacrées à l'entretien du réseau routier ont également augmenté de façon notable, la Municipalité ayant alloué 263,2 M\$ au transport en 2025, comparativement à 240,4 M\$ en 2024 (231,4 M\$ en 2023; 215,8 M\$ en 2022).

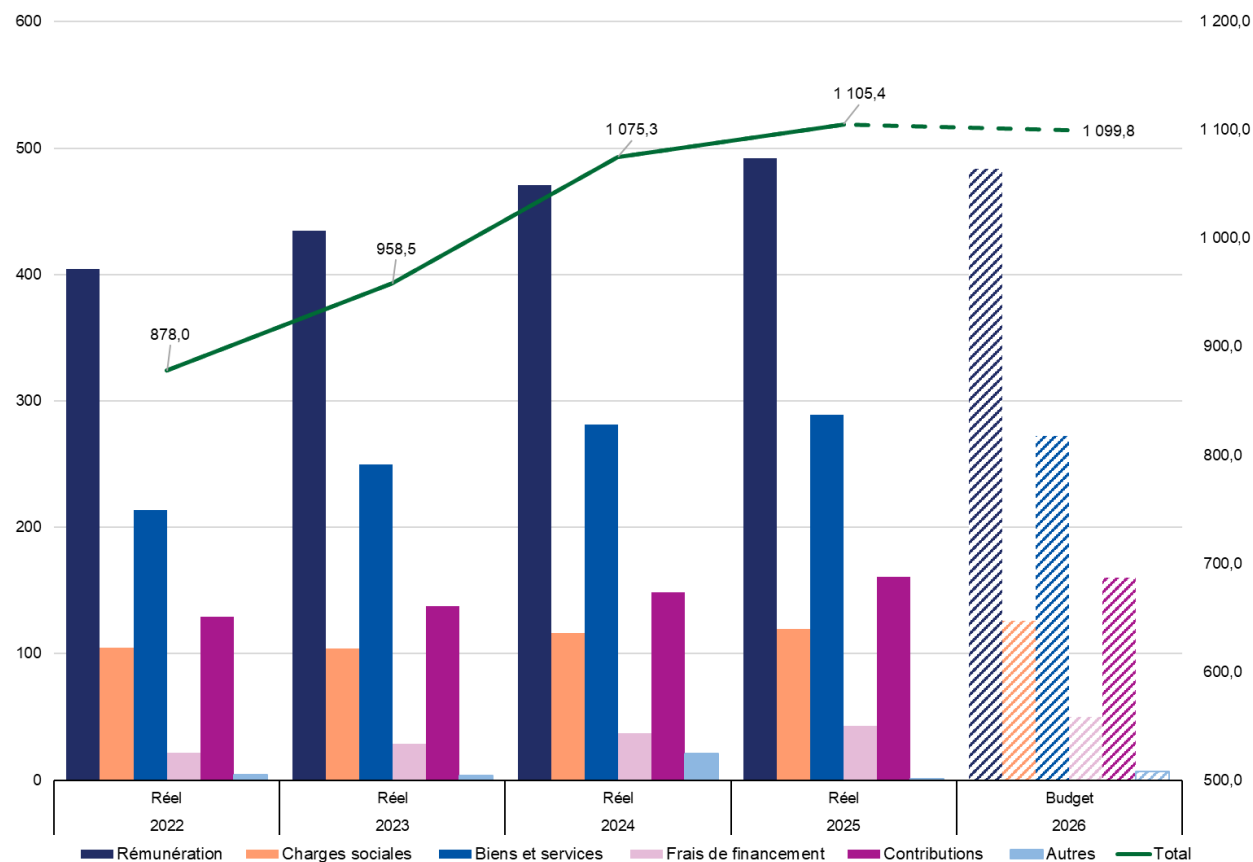
Les frais liés à l'hygiène du milieu — incluant la gestion des déchets ainsi que le tri des matières organiques et recyclables — ont enregistré une hausse de 23,5 M\$ en 2024 puis sont demeurés relativement stables par la suite (175,9 M\$ en 2024; 173 M\$ en 2025).

Les frais de financement ont progressé de manière constante, suivant l'évolution de la dette. Les taux d'intérêt associés à ce financement étant demeurés relativement stables et contenus, ils ont contribué à atténuer légèrement la croissance de la dette.

Enfin, les autres coûts sont demeurés relativement stables durant l'ensemble de la période observée.

Évolution des charges de fonctionnement par objet 2022-2026 (excluant amortissement)

(millions \$)



Du côté des charges de fonctionnement par objet, les salaires et les charges sociales représentent 55,3 % des dépenses totales (excluant amortissement) en 2025, alors qu'elles comptaient pour 58 % en 2022. Le budget 2026 suit les mêmes tendances que 2025 avec une proportion de 55,4 %.

La catégorie de dépenses « Biens et services » se stabilise après avoir connu deux hausses importantes en 2023 (36,2 M\$) et 2024 (31,7 M\$), et le budget 2026 prévoit même une légère baisse (16,8 M\$).

La composition des charges par objet en proportion des dépenses totales de fonctionnement est demeurée stable durant la période observée (2022-2026).

Éléments de conciliation à des fins fiscales (excluant amortissement)

Cette section vise à présenter les éléments dont le traitement comptable diffère de la taxation perçue auprès des citoyens et citoyennes, et ce, afin de refléter l'utilisation faite par la Municipalité des sommes perçues durant l'exercice. À titre d'exemple, le remboursement de la dette n'est pas une charge comptable, toutefois, la Municipalité doit utiliser les sommes qu'elle a perçues auprès de ses citoyens et citoyennes pour en effectuer le paiement.

Ces écarts peuvent avoir des impacts favorables ou défavorables sur l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales.

(millions \$)

Éléments de conciliation à des fins fiscales	2025		
	Budget	Réel	Écart
Financement	(119,3)	(116,5)	2,8
Affectations			
Excédent de fonctionnement non affecté	-	3,5	3,5
Excédent de fonctionnement affecté	17,1	15,5	(1,6)
Activités d'investissement	(43,3)	(32,9)	10,4
Alimentation des réserves financières et fonds réservés	(32,4)	(36,0)	(3,6)
Utilisation des réserves financières et fonds réservés	4,9	15,6	10,7
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(3,9)	(1,4)	2,5
Autres	-	3,4	3,4
	(176,9)	(148,8)	28,1

Financement

Budget initial : (119,3) M\$; Réel 2025 : (116,5) M\$

Cet élément porte sur le remboursement de capital des dettes de la Municipalité et le financement à long terme des activités de fonctionnement. L'écart favorable de 2,8 M\$ s'explique principalement par le financement à long terme des activités de fonctionnement (3 M\$) en lien avec le reclassement des honoraires professionnels non capitalisables aux activités de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement non affecté

Budget initial : 0 M\$; Réel 2025 : 3,5 M\$

Il s'agit du financement des dépenses de fonctionnement de l'exercice par les excédents réalisés lors des exercices précédents. En utilisant les excédents réalisés au cours des exercices précédents, la Ville diminue ainsi le niveau de taxation de ses citoyens et citoyennes.

L'écart de 3,5 M\$ s'explique principalement par :

- l'affectation supplémentaire de 1,2 M\$ pour financer une subvention aux Habitations Bousquet;
- l'affectation supplémentaire de 2,3 M\$ pour un contrat de service Infonuagique.

Excédent de fonctionnement affecté

Budget initial : 17,1 M\$; Réel 2025 : 15,5 M\$

Il s'agit du financement des dépenses de fonctionnement de l'exercice par les excédents affectés par le conseil municipal.

L'écart de 1,6 M\$ s'explique principalement par l'annulation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté PACAL de 1,6 M\$.

Activités d'investissement

Budget initial : (43,3) M\$; Réel 2025 (32,9) M\$

Selon les règles et stratégies de financement prévues à la Politique de gestion de la dette à long terme, le budget de fonctionnement doit tendre à prévoir des affectations au paiement comptant des immobilisations et aux réserves financières afin de couvrir l'équivalent des dépenses récurrentes de programmes (maintien des actifs) à la charge de l'ensemble des contribuables.

L'écart de 10,4 M\$ provient principalement d'un montant de 10 M\$ du paiement comptant des immobilisations prévu annuellement afin de financer les dépenses non capitalisables.

Alimentation des réserves financières et fonds réservés

Budget initial : (32,4) M\$; Réel 2025 (36,0) M\$

Dans le cadre de sa stratégie de financement de ses immobilisations, la Ville affecte une portion de ses revenus de l'exercice à ses réserves financières. À titre d'exemple, mentionnons les revenus provenant de la taxe foncière spéciale pour les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées qui sont affectés à une réserve créée à cette fin, soit la réserve de l'eau.

L'écart de 3,6 M\$ provient principalement de :

- l'affectation supplémentaire de 1,2 M\$ à la « Réserve pour la réduction d'émissions de gaz à effet de serre » provenant des revenus de permis non prévu au budget;
- l'affectation supplémentaire de 0,8 M\$ au « Fonds réservé – Fonds de parcs et terrains de jeux » en lien avec la vente d'un terrain.

Utilisation des réserves financières et fonds réservés

Budget initial : 4,9 M\$; Réel 2025 : 15,6 M\$

L'écart de 10,7 M\$, soit de 9,3 M\$, provient principalement de la « Réserve pour stabilisation des dépenses fluctuantes ».

Certains produits et services considérés essentiels pour permettre à la Ville de fournir des services à la population affichent des prix instables sujets aux conditions du marché. De plus, les quantités nécessaires de certains produits et services peuvent varier de façon importante au fil des années, en raison entre autres des conditions météorologiques. Ainsi, afin de faire face à ces fluctuations, la Ville a mis en place une réserve financière pour les dépenses fluctuantes.

En 2025, des affectations supplémentaires ont été nécessaires afin de répondre à ces besoins, dont 8,6 M\$ pour le déneigement.

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP)

Budget initial : (3,9) M\$; Réel 2025 : (1,4) M\$

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mis en place des mesures d'allégement qui permettent de différer dans le temps certaines dépenses. C'est le cas notamment des dépenses reliées aux avantages sociaux futurs qui composent la totalité de cet élément. L'écart de 2,5 M\$ provient principalement de l'amortissement des déficits initiaux liés aux régimes non capitalisés, montant pour lequel la Ville n'avait pas encore débuté l'amortissement et n'avait pas prévu le montant à son budget.

Autres

Budget initial : 0 M\$; Réel 2025 : 3,4 M\$

Cet élément est constitué essentiellement du remboursement de prêt de 2,2 M\$ effectué auprès de La Cité de la culture et du sport de Laval dans le cadre de la construction de l'amphithéâtre. Le prêt contracté par la Cité de la culture et du sport est subventionné à 100 % par le gouvernement du Québec.

Excédent de fonctionnement à des fins fiscales exercice terminé le 31 décembre

Voici les principaux éléments composant les excédents de fonctionnement des exercices terminés le 31 décembre par rapport au budget.

(millions \$)

	2021	2022	2023	2024	2025
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel
Revenus					
Taxes foncières	(5,3)	4,3	7,4	0,6	(5,5)
Imposition de droits	20,5	27,6	(1,8)	(0,6)	5,4
Revenus de placements de portefeuille	(3,5)	8,8	12,1	(2,4)	(6,9)
Transferts (subventions)	10,2	6,4	9,8	7,6	15,6
Autres éléments	4,9	2,2	3,1	8,7	4,8
	26,8	49,3	30,6	13,9	13,4
Dépenses (excluant amortissement)					
Contrôle des salaires et charges sociales	6,4	9,4	(12,7)	(33,8)	(40,5)
Honoraires professionnels	4,6	(4,2)	(13,2)	(21,5)	(14,2)
Autres éléments	(5,8)	7,1	(4,1)	(8,9)	2,0
	5,2	12,3	(30,0)	(64,2)	(52,7)
Éléments de conciliation à des fins fiscales					
Financement	(3,0)	(1,9)	(8,6)	17,1	2,8
Stabilisation dépense fluctuante	3,4	1,5	10,7	14,5	8,8
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(4,4)	(5,3)	4,7	9,2	2,5
Paiement comptant des immobilisations	3,4	4,6	0,8	2,5	10,4
Autres éléments	6,8	0,3	2,7	14,2	3,5
	6,2	(0,8)	10,3	57,5	28,0
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	38,2	60,8	10,9	7,2	(11,3)
% du budget de revenus établi pour l'exercice	4,1%	6,3%	1,0%	0,6%	-0,9%

Les revenus inférieurs générés dans « Taxes foncières » s'expliquent principalement par une croissance urbaine plus faible qu'anticipée lors de la préparation du budget.

Les revenus supérieurs dans « Impositions de droits » en lien avec les « Droits de mutation » s'expliquent principalement par un nombre important de transactions immobilières qui ont eu lieu ainsi que les valeurs élevées transigées dans le cadre des ventes d'immeubles en 2021 et 2022. En 2023, ce budget a été revu à la hausse.

Les écarts dans les revenus de placements de portefeuille s'expliquent par la difficulté d'anticiper les taux d'intérêt ainsi que le report des échéances de taxes durant la pandémie en 2021.

Les écarts dans « Revenus de transferts » des autres années s'expliquent par le fait que la plupart des subventions de fonctionnement ne sont pas budgétées en raison de leur nature imprévisible et sont comptabilisées en fonction des dépenses admissibles effectuées.

Les écarts observés dans la catégorie « Salaires et charges sociales » proviennent principalement des heures supplémentaires et de la dotation de personnel. À partir de 2024, ces écarts deviennent plus importants, puisque nous avons dû tenir compte des coûts liés à l'indexation du régime de retraite des

employées et employés municipaux, de l'effet des nouvelles évaluations actuarielles ainsi que de la mise à jour des hypothèses d'indexation et des masses salariales.

L'augmentation des charges reliées aux « Honoraires professionnels » en 2023, 2024 et 2025 provient principalement de l'imputation au budget de fonctionnement de frais non capitalisables auparavant inclus dans certains projets d'investissement.

La fluctuation du « Financement » en 2023 est causée par des rachats partiels anticipés des obligations du régime de retraite, tandis qu'en 2024, la variation provient plutôt du financement des dépenses non capitalisables.

La variation de l'affectation de la « Réserve de stabilisation des dépenses fluctuantes » est influencée par les prix et les quantités de certains biens et services clés pour la Ville, notamment en ce qui a trait au déneigement.

La variation de l'affectation pour le paiement comptant des immobilisations en 2025 est expliquée par une décision d'affecter un montant moindre à l'investissement pour palier à des reclassements de dépenses non capitalisables au fonctionnement.

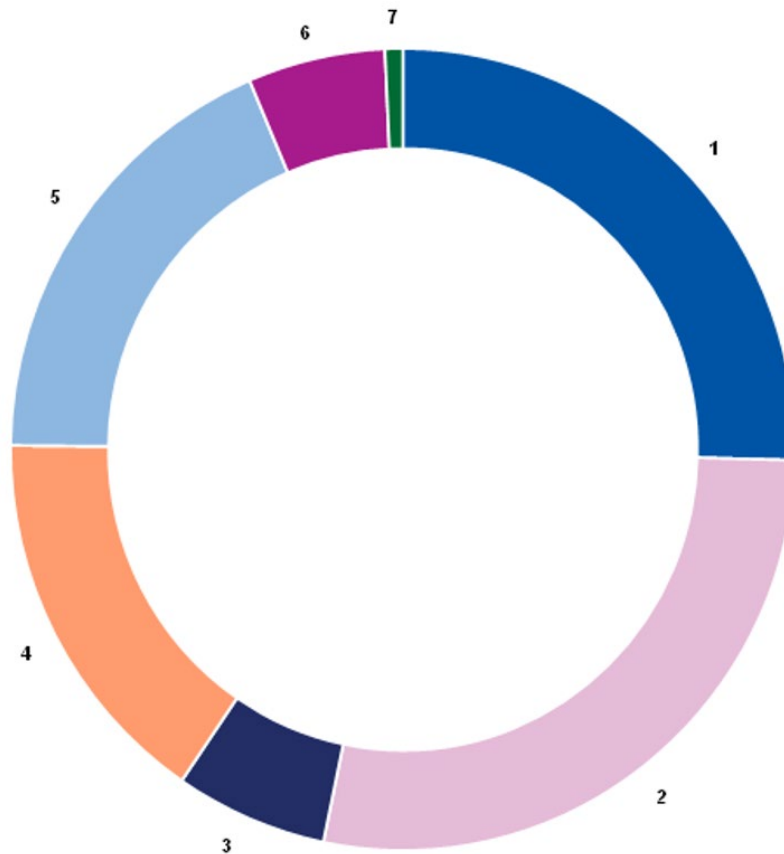
La variation des dépenses constatées à taxer et à pourvoir (DCTP) est influencée principalement par les fluctuations du régime de retraite. En 2024, l'impact provient des coûts d'indexation du régime de retraite des employées et employés municipaux retraités découlant du jugement de la Loi 15.

Activités d'investissement

Dépenses en immobilisations

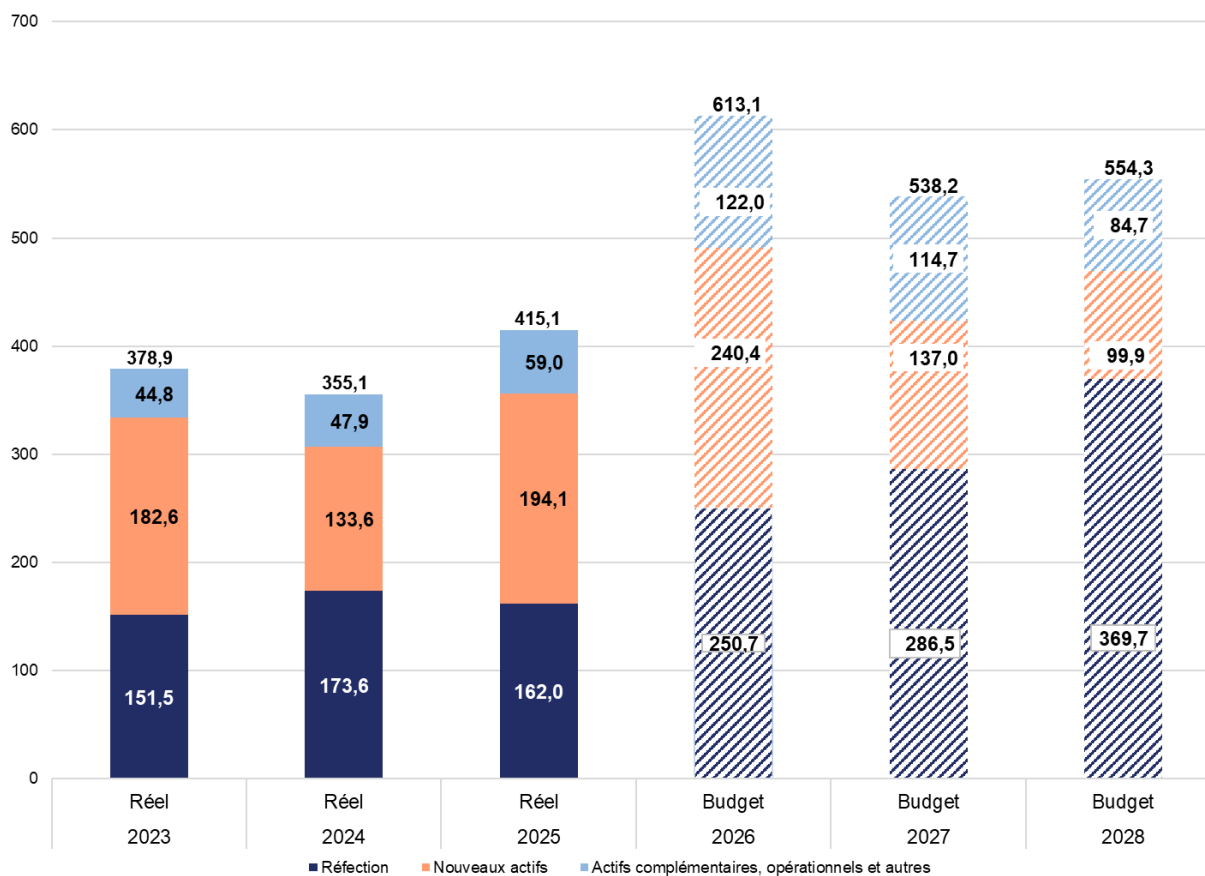
Les dépenses en immobilisations proviennent d'un ensemble de programmes et de projets d'investissements réalisés sur le territoire lavallois. La répartition de ces dépenses en immobilisations se fait entre le développement des infrastructures et la protection, la réfection et le maintien des éléments d'actifs existants ainsi que le soutien opérationnel.

La mise à niveau et le maintien en bon état des immobilisations permettent de prolonger la durée de vie des actifs tout en minimisant les impacts sur les dépenses de fonctionnement.



	2025 (M\$)	2025 (%)
1 Bâtiments	137,4	33,1
2 Réseaux routier, cyclable et piétonnier	103,6	25,1
3 Terrains et propriétés destinées à la revente	12,6	3,0
4 Ameublement, équipements, machinerie et autres	74,3	17,8
5 Égouts et aqueducs	68,6	16,5
6 Parcs et espaces communautaires	14,5	3,5
7 Traitement de l'eau - usines et postes	4,1	1,0
Total	415,1	100,0

Nature des investissements (millions \$)



Les dépenses en investissement affichent une progression entre 2023 et 2025, atteignant 415,1 M\$ pour l'exercice courant.

Les travaux de construction ont débuté pour plusieurs projets de développement majeurs, dont le Carré Laval, la bibliothèque centrale et le centre de création artistique professionnelle.

De nouveaux investissements importants visant à améliorer les services à la population se sont matérialisés en 2025. On note principalement la construction d'un chalet, d'une piscine et de divers aménagements extérieurs (terrain de soccer, patinoire réfrigérée, etc.) au parc Pie-X, la construction d'un nouveau chalet et la réfection complète de la piscine et des jeux d'eau au parc Couvrette, la revitalisation du secteur de la station de métro Cartier et le réaménagement de l'entrée de ville Pont-Viau.

Dans la catégorie « Sécurité des citoyens », plusieurs projets sont en cours ou déjà réalisés, notamment l'achat et le remplacement de véhicules et d'équipements pour les services d'incendie et de police, la construction de la caserne de pompiers n°1 ainsi que l'édification d'un nouveau poste de gendarmerie dans l'ouest de la ville. À ces projets d'envergure s'ajoutent la construction de la nouvelle cour municipale et la mise aux normes de l'hôtel de ville de Laval.

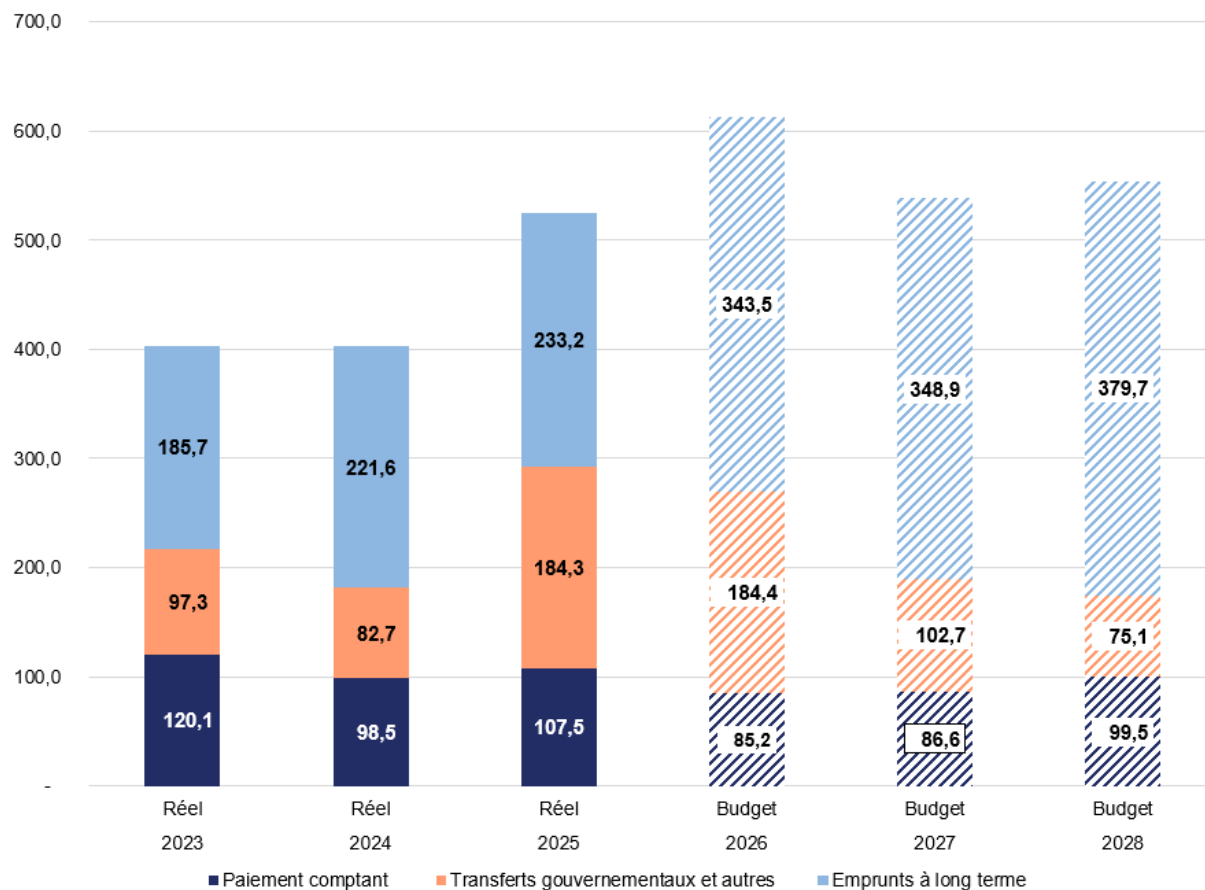
Sources de financement

Le mode de financement des immobilisations peut entraîner des répercussions sur les dépenses de fonctionnement de la Ville. Par exemple, les emprunts à long terme, avec leurs frais d'intérêt et le remboursement de capital annuel, sont intégrés au budget de fonctionnement et influencent les taux de

taxation. À l'inverse, les subventions ainsi que les paiements comptants et l'utilisation des fonds et réserves financières diminuent le recours aux emprunts et les impacts sur le budget de fonctionnement.

Afin de garantir une gestion financière saine, la Ville a mis en place la Politique de gestion de la dette à long terme qui fixe des balises afin de limiter les emprunts à long terme à des niveaux acceptables. Ces jalons sont déterminés pour contribuer à respecter la capacité de payer des contribuables, de conserver des marges de manœuvre pour faire face à des imprévus et de permettre de saisir des occasions. D'autre part, la Politique contribue à préserver la cote de crédit de la Ville. En raison du niveau de ses liquidités et des processus régissant les émissions d'obligations, il peut y avoir un décalage temporel entre les dépenses en immobilisations et leur financement.

Sources de financement des dépenses en immobilisations (millions \$)











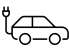



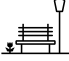
Les programmes d'investissement sont ambitieux. Le maintien du niveau d'investissement élevé sur la période 2023 à 2028 va mobiliser plusieurs sources de financement notamment le recours à l'emprunt qui s'établit à 233,2 M\$ en 2025 et 343,5 M\$ au budget 2026.


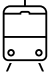








Le montant des transferts gouvernementaux a plus que doublé de 2024 à 2025, passant de 82,7 M\$ à 184,3 M\$. Cette augmentation provient de plusieurs subventions à recevoir :

- 44 M\$ du ministère de la Culture et des Communications pour la construction de la bibliothèque centrale;
- 12,5 M\$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction du chalet et de la piscine au parc Pie-X;

- 10,2 M\$ du ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités pour le lien cyclable sur le boulevard Saint-Martin;
- 12,8 M\$ du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ pour la construction d'un nouveau chalet et la réfection majeure de la piscine au parc Couvrette;
- 7 M\$ du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ pour l'aménagement de planchodromes phase 1;
- 7 M\$ du gouvernement du Québec pour le programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU pour la construction du bassin de rétention souterrain – réservoir Cartier;
- 19 M\$ du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ pour divers travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc.

Principaux investissements (\$)

	Projets/programmes	Réel 2025
	Infrastructure culturelle du centre-ville (bibliothèque centrale et centre de création artistique professionnelle)	42,2 M\$
	Reconstruction et/ou réhabilitation de conduite d'égouts et d'aqueducs	40,2 M\$
	Construction de nouvelles rues	29,4 M\$
	Reconstruction et/ou réhabilitation de chaussée et réfection des structures (ponts, viaducs, ponceaux)	28,7 M\$
	Mobilité active et durable	24,9 M\$
	Cour municipale	22,3 M\$
	Construction d'un chalet et piscine au parc Pie-X et divers aménagements extérieurs	17,6 M\$
	Remplacement du matériel roulant	16,8 M\$
	Stationnement dynamique	13,7 M\$
	Aménagement et maintien des immeubles	13,5 M\$
	Contrôle des surverses	11,8 M\$
	Honoraires préliminaires	11,7 M\$
	Aménagement et maintien des parcs et espaces publics	11,6 M\$

	Construction d'un nouveau chalet et réfection majeure de la piscine au parc Couvrette, incluant jeux d'eau	9,9 M\$
	Revitalisation du secteur de la station de métro Cartier-Réaménagement de l'entrée de ville Pont-Viau	9,7 M\$
	Rénovation et mise aux normes des usines d'eaux usées	6,6 M\$
	Plantation - Réduction des îlots de chaleur	6,5 M\$
	Acquisition de terrains	6,5 M\$
	Développement durable et adaptation aux changements climatiques – Immeubles et espaces publics	6,3 M\$
	Remplacement de véhicules – police et incendies	5,3 M\$
	Construction de la caserne de pompiers 1	5,1 M\$
	Développement et acquisition de logiciels	5,1 M\$
	Autres investissements de moins de 5 M\$	69,7 M\$
	Investissements totaux 2025	415,1 M\$

Indicateurs financiers

Indicateurs de durabilité

Les indicateurs de durabilité montrent la capacité de la Ville à fournir des services à ses citoyens et citoyennes tout en respectant ses engagements financiers envers ses créanciers, son personnel et d'autres parties prenantes. Ils permettent également d'évaluer la stabilité du fardeau de la dette et du fardeau fiscal. Deux ratios de durabilité seront analysés ci-après : l'endettement net à long terme et le service de la dette.

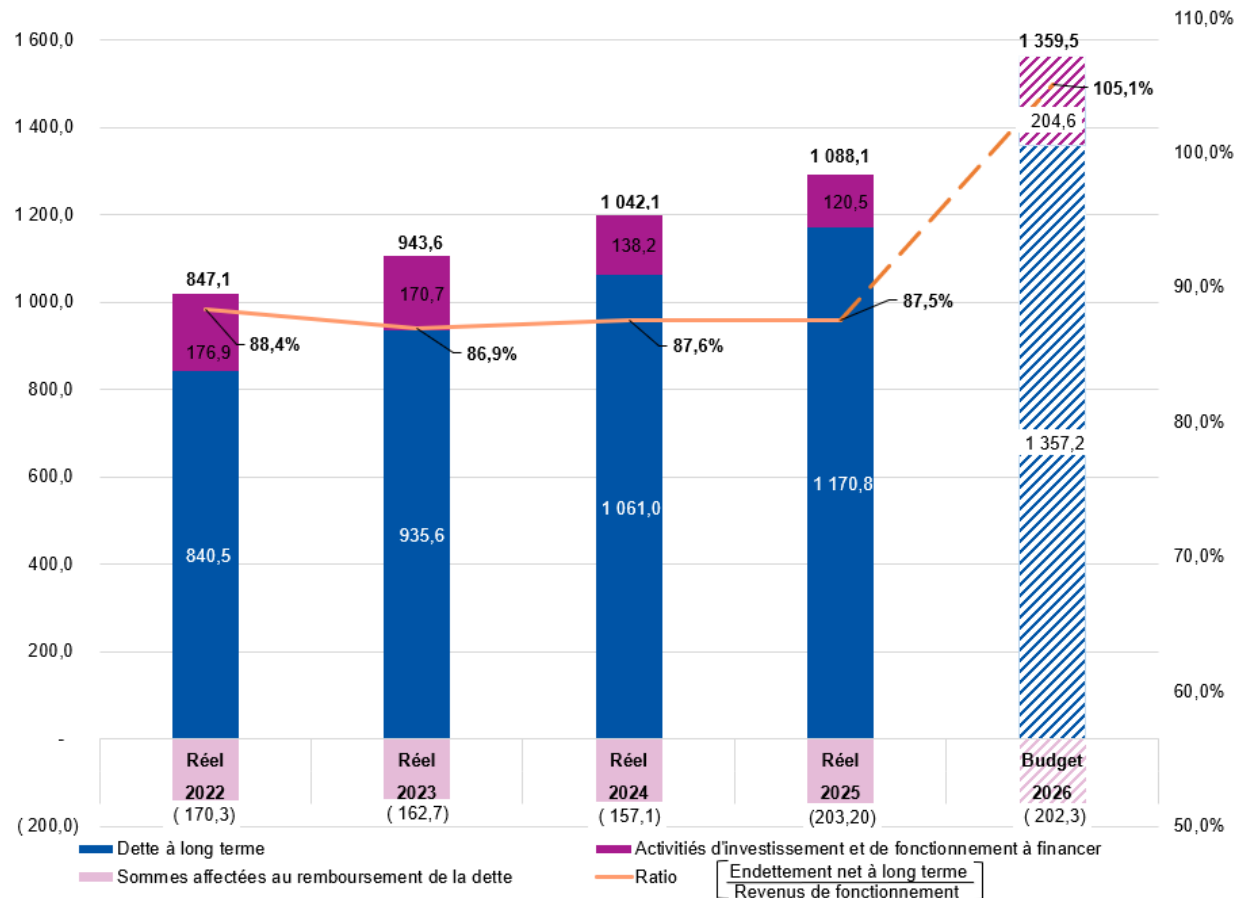
Endettement net à long terme

L'endettement net à long terme représente les dettes à long terme dont le remboursement doit être assuré par les revenus fiscaux de la Municipalité (taxation, tarification, etc.). Il correspond à la somme de la dette brute et des dépenses d'investissement pour lesquelles la dette n'a pas encore été émise.

De cette somme, on déduit les montants affectés au remboursement de la dette à long terme ainsi que la part de la dette assumée par le gouvernement du Québec via des subventions pour des immobilisations dont les versements sont étalés sur plusieurs années.

Le ratio (endettement net à long terme / revenus de fonctionnement) permet de comparer le niveau d'endettement de la Ville à sa capacité de générer des revenus. Selon cet indicateur, plus ce ratio est faible, meilleure est la santé financière de la Ville.

Composition de l'endettement net à long terme non consolidé (millions \$)



À titre indicatif, la Politique de gestion de la dette à long terme de la Ville de Laval fixe le seuil maximal de son ratio consolidé à 100 %. Bien que le niveau d'endettement de la Ville ne cesse d'augmenter, le ratio demeure stable depuis les trois dernières années en raison de la hausse des revenus.

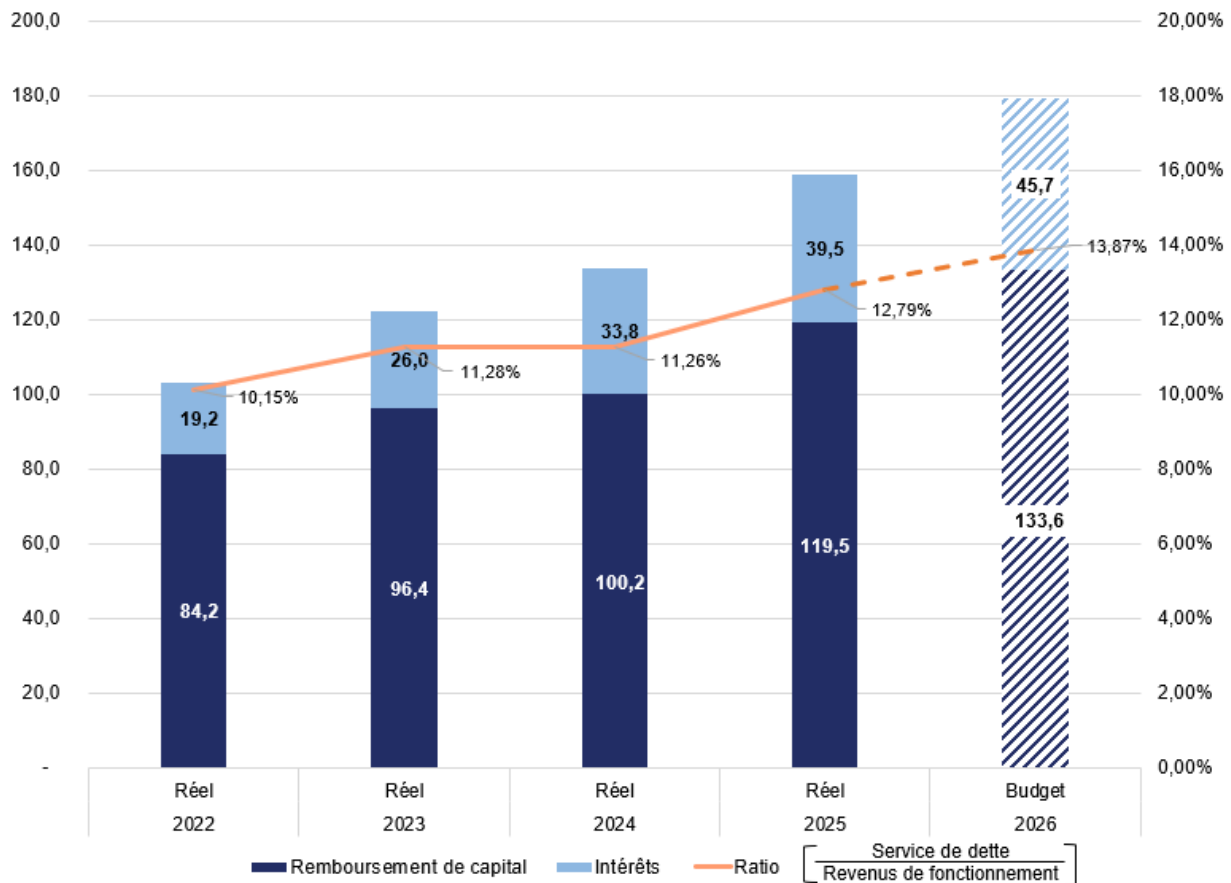
Par ailleurs, nous constatons une hausse du ratio dans le budget 2026, principalement attribuable à l'importance des investissements prévus. Bien que le ratio de l'administration municipale excède 100 %, le ratio consolidé est budgété à 93 %, demeurant ainsi conforme aux limites établies par la Politique.

Service de la dette

Le service de la dette comprend les intérêts sur les emprunts à long terme ainsi que le remboursement annuel du capital de ces emprunts.

Le ratio (service de la dette / revenus de fonctionnement) permet de comparer le niveau d'endettement de la Ville à sa capacité de générer des revenus. Un ratio faible signifiant que la Ville dispose de marges de manœuvre pour réaliser de nouveaux projets.

Composition du service de la dette non consolidé (millions \$)



À titre indicatif, la Politique de gestion de la dette à long terme de la Ville de Laval fixe le seuil maximal de son ratio consolidé à 20 %.

Le service de la dette a atteint 159 M\$ en 2025. La dette est en augmentation constante afin de financer les différents programmes d'investissement ambitieux.

Indicateurs de flexibilité

Les indicateurs de flexibilité montrent dans quelle mesure la Ville peut ajuster le fardeau de sa dette ou son fardeau fiscal pour s'acquitter de ses obligations financières et offrir des services à ses citoyens et citoyennes. Deux indicateurs de flexibilité seront présentés dans cette section : l'endettement net à long terme par 100 \$ de RFU et la vétusté des immobilisations.

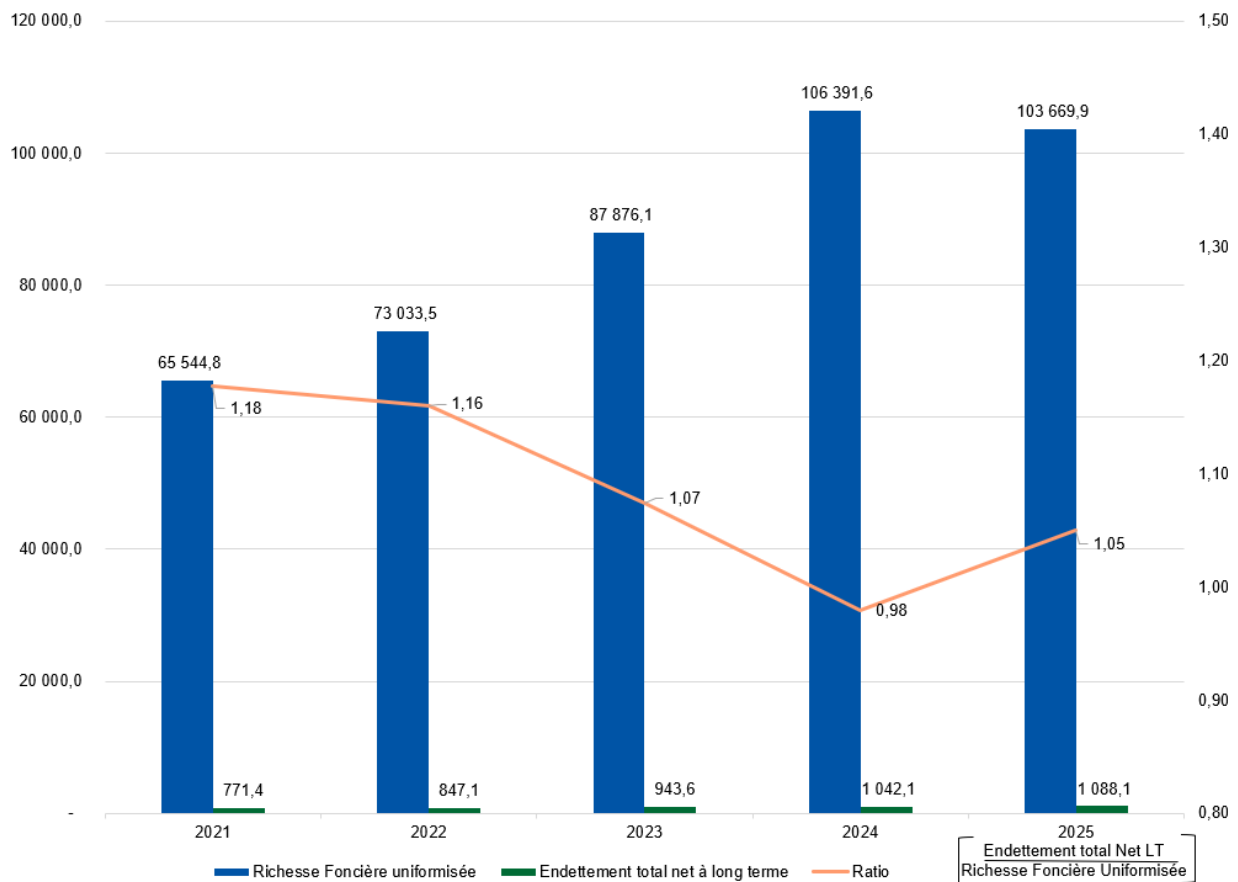
Endettement net à long terme par 100 \$ de RFU

La richesse foncière uniformisée (RFU) d'une municipalité comprend l'évaluation uniformisée de tous les immeubles imposables situés sur son territoire et celle, en tout ou en partie, de certains immeubles non imposables à l'égard desquels lui sont versées des compensations. Comme les rôles triennaux des municipalités ne sont pas tous déposés la même année et qu'ils représentent la réalité du marché à des dates différentes, les évaluations sont uniformisées en les multipliant par le facteur comparatif approuvé par le MAMH.

Le ratio endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU mesure l'endettement d'une municipalité en proportion de sa RFU. La variation du ratio fait ressortir le fardeau de l'endettement d'une municipalité imposé sur l'économie locale.

Un ratio en diminution indique un allègement du fardeau sur l'économie locale. À l'inverse, une augmentation du ratio révèle un fardeau de plus en plus lourd sur l'économie locale, augmentant ainsi les risques liés à la durabilité. Par ailleurs, une croissance de l'endettement proportionnelle à celle de l'économie locale se traduit par une stabilité du ratio.

Endettement net à long terme non consolidé par 100 \$ de RFU (millions \$)

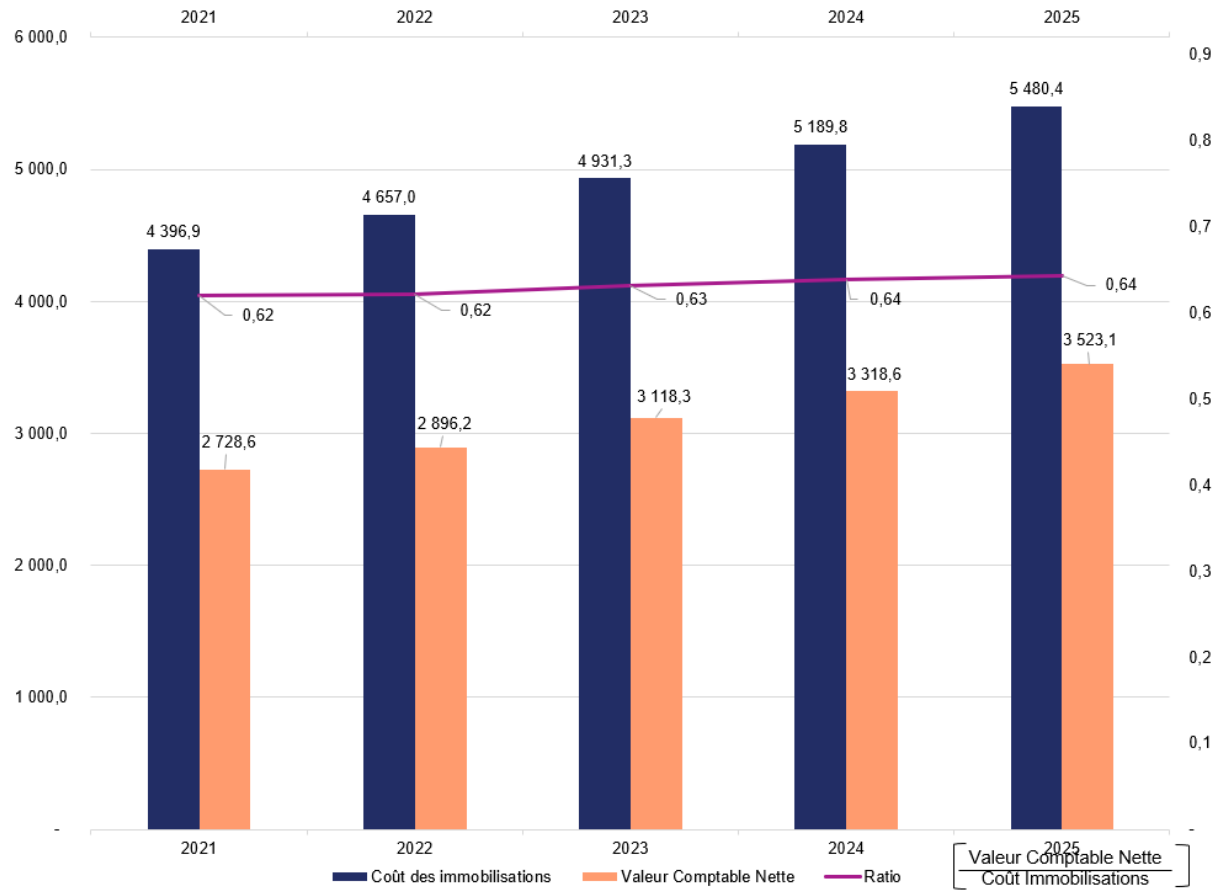


Une diminution de la richesse foncière uniformisée entre 2024 et 2025 accompagnée d'une augmentation de l'endettement net à long terme a entraîné une légère croissance du ratio.

Vétusté des immobilisations

Le ratio ci-dessous indique la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles, essentielles à la Municipalité pour fournir ses produits et services. Un ratio en diminution augmente le risque lié à la flexibilité, car des coûts futurs devront être engagés pour la réparation ou le remplacement des immobilisations corporelles.

Valeur comptable nette des immobilisations / Coût des immobilisations non consolidé (millions \$)



Le ratio est relativement stable au cours des cinq dernières années, ce qui signifie que le renouvellement des immobilisations se fait au même rythme que la désuétude de celles-ci.

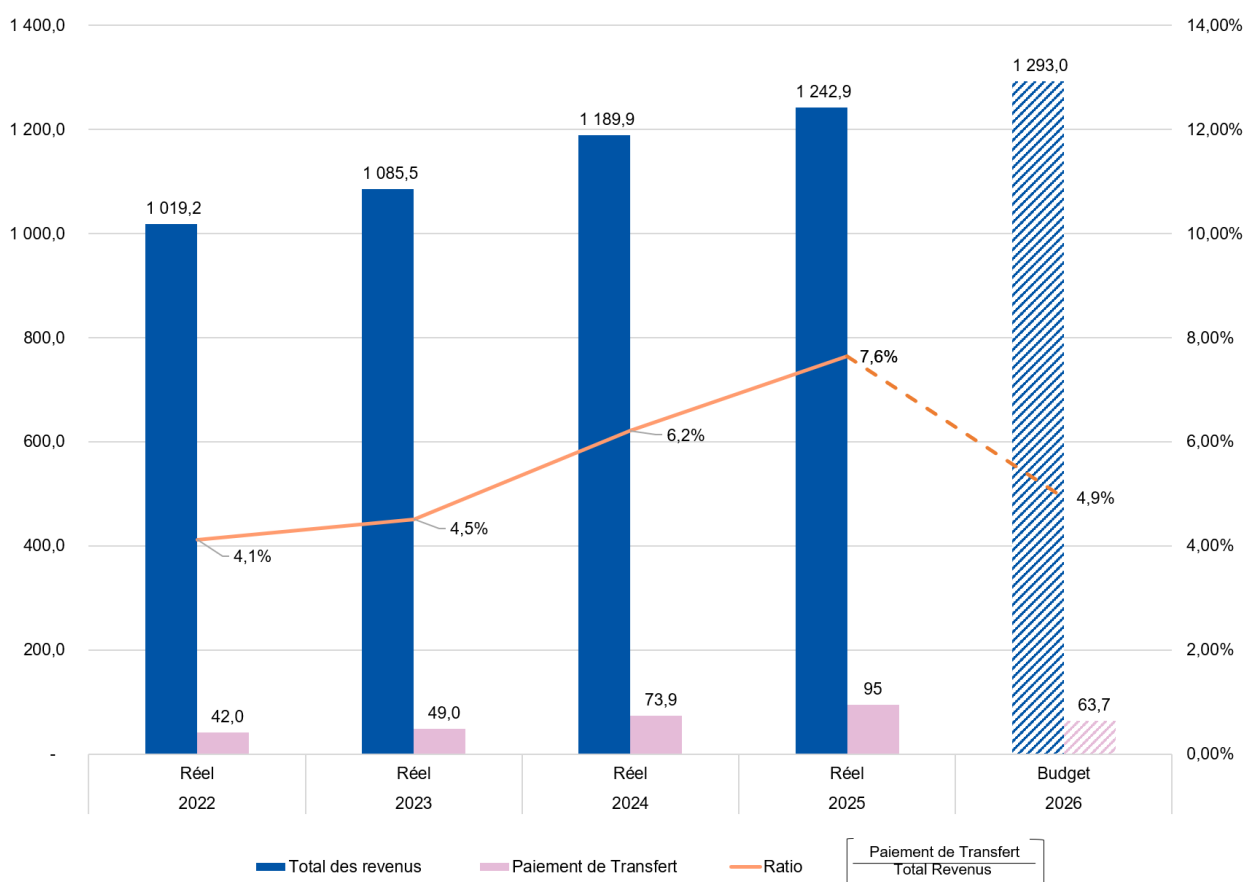
Indicateur de vulnérabilité

L'indicateur de vulnérabilité mesure la dépendance de la Ville à des sources de financement externe pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles et pour offrir des services à ses citoyens et citoyennes. Deux ratios sont présentés : le financement des activités de fonctionnement par les gouvernements et le financement des actifs par emprunt.

Financement des activités de fonctionnement par les gouvernements

Les paiements de transfert sont des subventions, des contributions ou des paiements versés sans condition d'échange de biens ou services, ni obligation de remboursement ultérieur, par des gouvernements (ministères ou organismes). Le ratio ci-dessous indique la proportion des revenus de fonctionnement que la Ville reçoit des gouvernements (ministères ou organismes). Ce ratio pourrait indiquer le degré de vulnérabilité lié à la dépendance financière envers un autre palier de gouvernement.

Paiements de transfert / Revenus de fonctionnement non consolidés (millions \$)

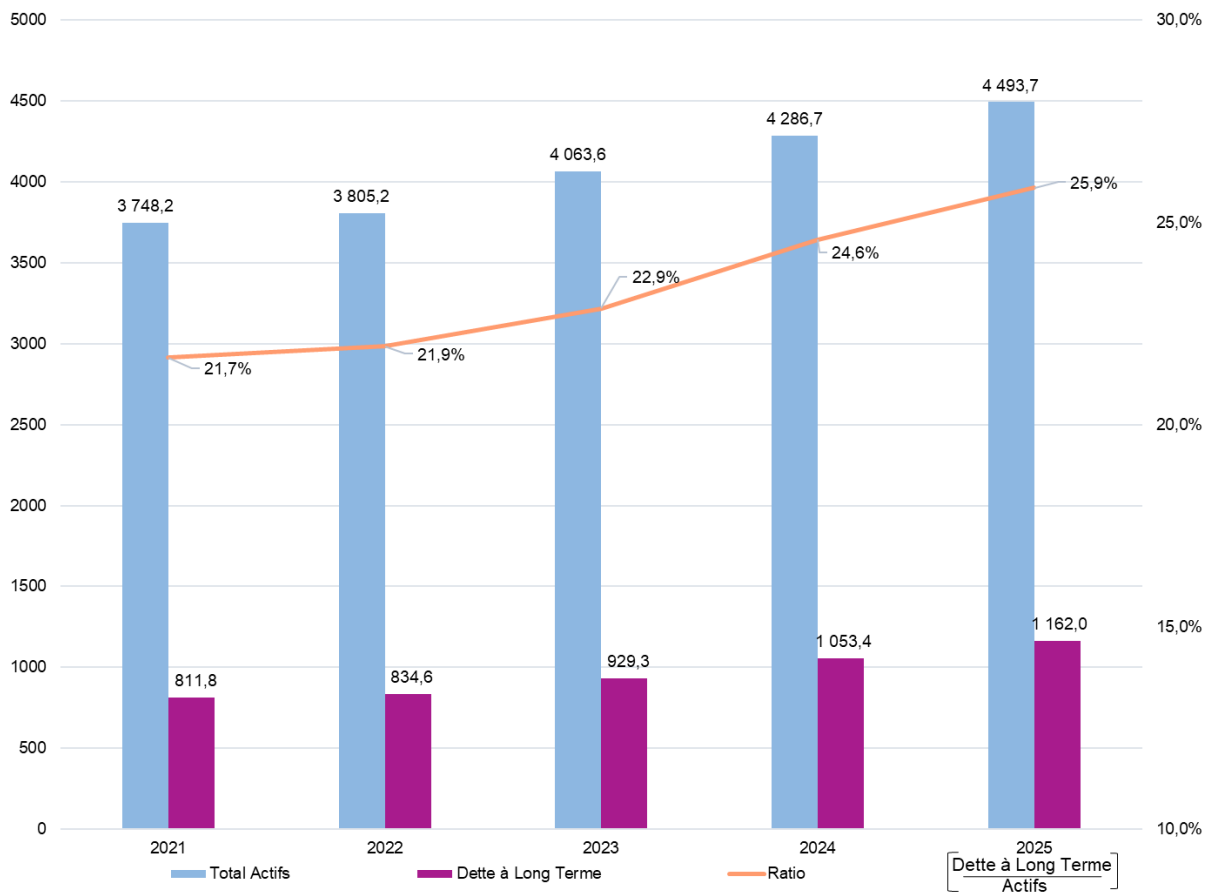


Bien que le ratio ait progressé au cours des 4 dernières années, la tendance devrait diminuer et la proportion des paiements de transferts provenant des divers gouvernements demeurer inférieure à 10 % des revenus de fonctionnement.

Financement des actifs par emprunt

Ce ratio indique la proportion des actifs de la Municipalité financés par emprunt. Un ratio élevé indique une dépendance accrue aux emprunts et un risque financier élevé. Tandis qu'un ratio faible montre que des ressources financières sont disponibles pour financer les opérations futures.

Dette à long terme / Actifs non consolidés (millions \$)



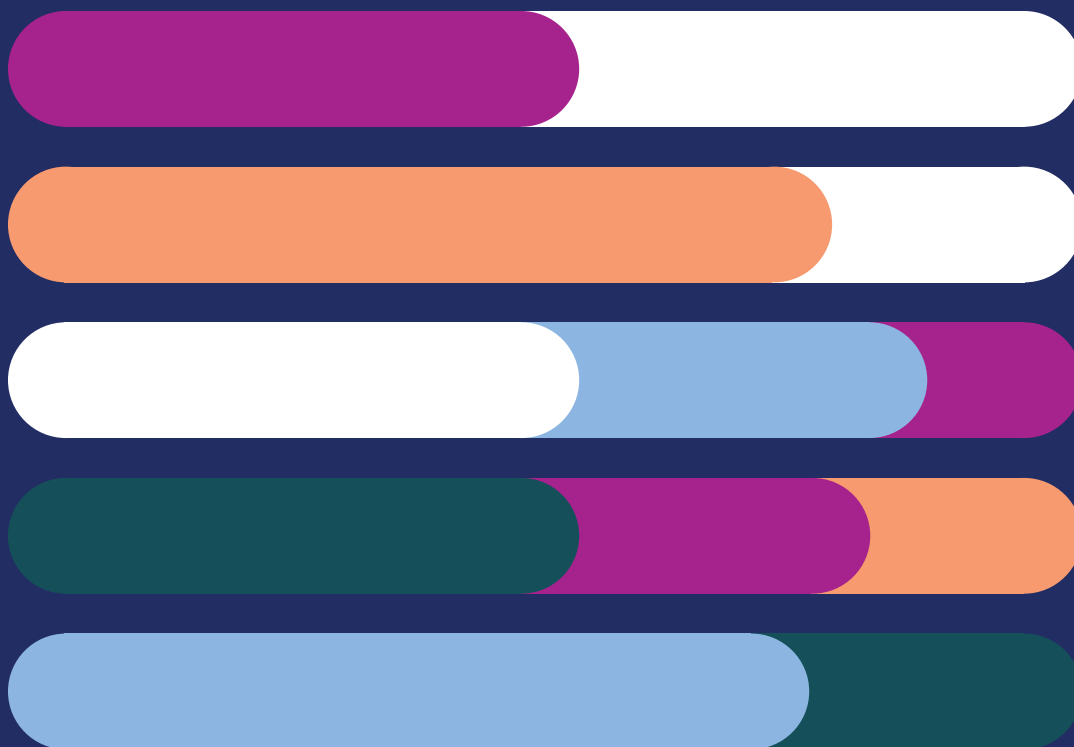
Le graphique montre une progression du ratio depuis les cinq dernières années. Cela signifie que la Ville finance de plus en plus ses actifs par la dette à long terme, ce qui entraînera des répercussions sur le service de dette dans le futur.

Autres informations



Reddition de comptes annuelle 2025 et affectations annuelles de l'excédent budgétaire 2025

Politique de gestion des réserves financières, fonds réservés, excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues



Liste des annexes

Introduction	60
Financement des activités de fonctionnement	62
Stabilisation des dépenses fluctuantes	62
Financement des dépenses d'élections	63
Financement des dépenses pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre	64
Leverier d'intervention auprès des enfants, adolescentes et adolescents issus de milieux défavorisés (Fonds Place-du-Souvenir)	64
Fonds de remise en culture des terres agricoles	65
Financement des activités d'investissements	66
Réserves financières – Immobilisations	66
Fonds réservés – Immobilisations	67
Fonds réservés – Développement économique	68
Excédents de fonctionnement affecté et non affecté	70
Excédent de fonctionnement affecté	70
Excédent de fonctionnement non affecté	71
Politique de gestion de la dette à long terme consolidée	72

Ce document présente la reddition de comptes annuelle au conseil municipal prévu à l'article 5 de la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues.

Introduction

Au cours des années, la Ville a mis en place une stratégie financière afin de stabiliser certaines charges fiscales. Les réserves financières permettent d'atténuer l'impact négatif des variations importantes de certaines dépenses sur les finances de la Ville. En effet, certains produits essentiels dans les services à rendre à la population présentent des prix très volatils et sujets aux conditions du marché. De plus, les quantités nécessaires de certains produits et services peuvent varier de façon importante d'une année à l'autre, entre autres selon les conditions météorologiques.

Les réserves financières, les fonds réservés ou l'excédent accumulé peuvent également servir à financer les différents projets d'immobilisations de la Ville. Ces sources de financement permettent alors d'éviter de recourir aux emprunts et de contrôler ainsi le niveau d'endettement de la Ville. Un niveau d'endettement faible assurera à la Municipalité des taux d'intérêt moins élevés et diminuera la pression sur l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Le financement des immobilisations par les réserves financières permet également de réagir rapidement dans des situations jugées plus urgentes, car aucun règlement d'emprunt n'est alors requis.

La réalisation des dépenses en immobilisations par les différents services de la Ville a atteint 415,1 M\$, en comparaison à 355,1 M\$ en 2024. Le programme triennal d'immobilisations est constitué de projets et programmes de maintien des actifs. Au cours de l'exercice 2025, la Ville a réalisé 70 % du budget d'immobilisations initial (69 % en 2024).

Tableau – Sommaire des réserves financières, fonds réservés et excédent de fonctionnement au 31 décembre

	2025	2024
Réserves financières		
Dépenses fluctuantes		
Déneigement	36 412 \$	3 352 461 \$
Produits chimiques pour le traitement des eaux	566 292 \$	346 191 \$
Résilience de la Ville en cas de sinistre	1 730 \$	375 981 \$
Avantages sociaux futurs	11 976 837 \$	13 972 978 \$
Réduction des gaz à effet de serre	1 828 696 \$	1 268 715 \$
Fonds – Place du Souvenir	79 348 \$	88 142 \$
Paiement comptant des immobilisations	1 222 449 \$	9 033 030 \$
Service de l'eau	121 070 691 \$	150 299 862 \$
Honoraires professionnels	1 147 216 \$	1 756 550 \$
	137 929 671 \$	180 493 910 \$
Fonds réservés		
Parcs et terrains de jeux (incluant les revenus reportés)	22 082 352 \$	8 915 264 \$
Stationnement (Revenus reportés)	356 811 \$	7 388 959 \$
Remembrement agricole	5 230 545 \$	5 258 808 \$

Carrières et sablières (Revenus reportés)	22 420 504 \$	29 573 131 \$
Remise en culture des terres agricoles	423 793 \$	- \$
Élections	819 375 \$	3 166 554 \$
Fonds Local d'investissement	5 083 632 \$	5 588 811 \$
Fonds Local d'investissement - PAUPME	3 774 983 \$	3 365 502 \$
Fonds local de solidarité	210 504 \$	327 807 \$
	60 402 499 \$	63 584 836 \$
Excédent de fonctionnement accumulé		Redressé
Excédent de fonctionnement non affecté	28 204 206 \$	42 553 649 \$
Excédent de fonctionnement affecté	43 414 612 \$	61 306 421 \$
	71 618 818 \$	103 860 070 \$
Total	269 950 988 \$	347 938 816 \$

Financement des activités de fonctionnement

Stabilisation des dépenses fluctuantes

À la suite de l'adoption en 2019 de la Politique de gestion des réserves financières, fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues (la Politique), la Ville a mis à jour son règlement (L-12697) portant sur la réserve financière pour les dépenses fluctuantes. Le seuil maximal de chacune des composantes de cette réserve a été révisé, et un seuil minimal a été introduit pour certaines catégories de dépenses.

Au cours de l'exercice 2021, le conseil municipal a adopté des modifications au règlement afin d'ajouter deux nouvelles catégories de dépenses, soient les avantages sociaux futurs ainsi que les dépenses permettant à la Ville d'accroître sa résilience en cas de sinistres.

La réserve sur les avantages sociaux vise entre autres les charges reliées au projet de Loi 15 adopté en 2014 qui prévoit le partage des déficits des régimes de retraite en parts égales entre les employées et employés et les municipalités ainsi que la possibilité pour un organisme municipal de suspendre, en tout ou en partie, l'indexation de la rente. Ce projet de loi a été contesté devant les tribunaux par les syndicats des employées et employés municipaux. Depuis, plusieurs développements sont survenus et, à ce jour, le jugement de la Cour supérieure du Québec ayant déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités et retraitées a été qualifié sans appel par la Cour suprême du Canada. Une stratégie financière a été mise en place par la Ville afin d'atténuer les impacts financiers pour les citoyens et citoyennes en répartissant le solde de la réserve financière sur les prochains exercices financiers.

De son côté, la réserve financière pour la résilience vise à financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement en cas de sinistres (notamment les inondations, le verglas, les tornades, les vents violents, les canicules, les pannes électriques) afin de rétablir ou de maintenir les services à la population, de protéger les personnes ou les biens ou de planifier des opérations de protection en lien avec ces événements.

Les tableaux suivants présentent le sommaire des opérations de l'année 2025 pour ces réserves financières.

	Déneigement	Produits chimiques pour le traitement des eaux
Solde au 1er janvier 2025	3 352 461 \$	346 191 \$
Augmentation	5 285 451 \$	512 101 \$
Affectation annuelle – Politique (CM-20250506-477)	5 123 670 \$	485 207 \$
Intérêts	161 781 \$	26 894 \$
Utilisation	(8 601 500) \$	(292 000) \$
Dépenses de déneigement (CE-20250618-1988)	(7 341 500) \$	
Dépenses de déneigement (CM-20251209-1122)	(1 260 000) \$	
Achats de produits chimiques (CM- 20251209-1124)		(292 000) \$
Solde au 31 décembre 2025	36 412 \$	566 292 \$
Seuil maximal	20 000 000 \$	3 000 000 \$
Seuil minimal (20 %, 10 % du budget des activités)	9 298 736 \$	955 785 \$
	Avantages sociaux futurs	Résilience en cas de sinistres

Solde au 1er janvier 2025	13 972 978 \$	375 981 \$
Augmentation	503 859 \$	14 703 \$
Intérêts	503 859 \$	14 703 \$
Utilisation	(2 500 000) \$	(388 954) \$
Affectation pour atténuer l'impact financier 2025 de la Loi 15 - budget	(2 500 000) \$	
Affectation pour le financement des travaux de sécurité sur l'avenue Bellevue (CE-20251217-3498)		(293 300) \$
Affectation pour les dépenses occasionnées lors du passage de la tempête Debby (CE-20240918-3384)		(95 654) \$
Solde au 31 décembre 2025	11 976 837 \$	1 730 \$
Seuil maximal	35 000 000 \$	5 000 000 \$
Seuil minimal	Aucun	Aucun

Afin d'alimenter la réserve financière des dépenses fluctuantes, la Politique prévoit les affectations annuelles minimales indiquées ci-dessous pour les activités de déneigement, les produits chimiques (services de l'eau) et la réserve pour la résilience en cas de sinistre à compter de 2026. Ces affectations sont effectuées à même l'excédent de fonctionnement de l'exercice, et ce, après le dépôt des états financiers au conseil municipal.

- Transfert des excédents budgétaires de ces activités pour l'exercice terminé;
- Rétablissement du seuil minimal.

Le conseil municipal a adopté en avril 2026 une mise à jour de la Politique de gestion des réserves financières, fonds réservés, excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues. La Ville ayant réalisé en 2025 un déficit de fonctionnement à des fins fiscales, aucune affectation n'est requise en vertu de la présente politique de gestion.

Financement des dépenses d'élections

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) oblige les municipalités à créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection. Le conseil municipal doit affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale. Le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux.

Fonds réservés pour les dépenses d'élection	
Solde au 1er janvier 2025	3 166 554 \$
Augmentation	
Affectation budgétaire	500 000 \$
Intérêts	52 821 \$
Diminution	(2 900 000) \$
Financement des dépenses des élections 2025	(2 900 000) \$
Solde au 31 décembre 2025	819 375 \$

Financement des dépenses pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre

En mai 2021, le conseil municipal a autorisé la création d'une réserve financière pour le financement des projets engendrant des réductions des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire lavallois.

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des opérations de l'année 2025.

Solde au 1er janvier 2025	1 268 715 \$
Augmentation	1 454 446 \$
Affectation discrétionnaire du conseil (budget 2025)	49 700 \$
Affectation discrétionnaire du conseil (CM-20251209-1090)	16 581 \$
Affectations des revenus en provenant des branchements L-11870	1 321 652 \$
Intérêts	66 513 \$
Utilisation	(894 465) \$
Subvention - Conversion des systèmes au mazout	(620 700) \$
Subvention – Vélo partage	(7 365) \$
Subvention – Vélo partage	(10 140) \$
Bourse Scol'Ère	(10 919) \$
Autres dépenses (employés temporaires)	(60 041) \$
Correction des affectations discrétionnaires 2023 et 2024	(185 300) \$
Solde au 31 décembre 2025	1 828 696 \$
Seuil maximal	3 000 000 \$

Levier d'intervention auprès des enfants, adolescentes et adolescents issus de milieux défavorisés (Fonds Place-du-Souvenir)

En septembre 2021, le conseil municipal a autorisé la création d'une réserve financière qui s'inspire d'une vision où « chaque enfant et adolescent lavallois peut compter sur le soutien de sa famille et celui de la communauté lavalloise afin de développer pleinement son potentiel et devenir un adulte accompli ». Le tableau ci-dessous présente le sommaire des opérations de l'année 2025.

Solde au 1er janvier 2025	88 142 \$
Augmentation	612 855 \$
Affectation prévue au budget 2025	600 000 \$
Intérêts	12 855 \$
Utilisation	(621 649) \$
Soutien financier aux projets suivants	
Découvertes culturelles	(71 345) \$
Le secondaire à ma manière	(102 510) \$
Un tremplin pour l'avenir	(73 279) \$
Activités Boomerang	(71 356) \$
Vivre ensemble à St-François	(59 964) \$
Halte PABEM	(73 038) \$
AXE 3	(56 357) \$
Opération Bonne mine 2025-2026	(11 165) \$
Jeunes au travail	(102 635) \$
Solde au 31 décembre 2025	79 348 \$
Seuil maximal	1 000 000 \$

Fonds de remise en culture des terres agricoles

En août 2024, le conseil municipal a autorisé la création du Fonds de remise en culture en adoptant le règlement L-13129 imposant une redevance pour favoriser la remise en culture des terres agricoles non exploitées. Les redevances sont perçues sur les terres agricoles non exploitées, et le Fonds est destiné à financer les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations pour la remise en culture des terres agricoles non exploitées ainsi qu'à favoriser l'agriculture de proximité, la relève agricole et l'agriculture durable.

Solde au 1er janvier 2025	0 \$
Augmentation	507 063 \$
Revenus provenant des redevances	492 680 \$
Intérêts	14 383 \$
Utilisation	(83 270) \$
Affectation pour couvrir le salaire d'un employé attitré à l'application du règlement	(83 270) \$
Solde au 31 décembre 2025	423 793 \$

Financement des activités d'investissements

Afin de diminuer le recours aux emprunts pour le financement de ses dépenses en immobilisations, la Ville a mis en place les réserves financières suivantes afin de payer comptant une partie de ses dépenses en immobilisations.

Réserves financières – Immobilisations

1) Paiement comptant d'immobilisations (L-12698) :

- La réserve financière est destinée au paiement comptant d'immobilisations et au remboursement anticipé de dettes contractées pour l'achat ou la construction d'immobilisations au profit de l'ensemble du territoire, selon les orientations et la programmation prévues au programme triennal d'immobilisations adopté par le conseil municipal.

2) Service de l'eau (CM-20190813-638) :

- La réserve financière est destinée au paiement comptant des immobilisations pour la fourniture des services de l'eau prévue à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes, au profit de l'ensemble du territoire.

3) Honoraires professionnels (L-11078) :

- La réserve financière est destinée exclusivement au paiement des dépenses préliminaires à la réalisation de travaux municipaux financés à long terme, au profit de l'ensemble du territoire.

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des opérations de l'année 2025.

	Paiement comptant des immobilisations	Service de l'eau	Honoraires professionnels
Solde au 1^{er} janvier 2025	9 033 030 \$	150 299 862 \$	1 756 550 \$
Augmentation	8 747 658 \$	28 543 722 \$	141 231 \$
Affectations			
Taxes terrains vagues non desservis	1 452 426 \$		
Taxes spéciales – eaux		16 531 591 \$	
Revenus – surverses		4 368 295 \$	
Fonds général (prévu au budget)	4 499 400 \$		
Intérêts	611 533 \$	6 276 139 \$	59 559 \$
Renflouement – Règlements de travaux			81 672 \$
Renflouement – Projets terminés	1 380 271 \$	1 367 697 \$	
Affectation annuelle – Politique (CM-20250506-477)	804 028 \$		
Utilisation	(16 558 239) \$	(57 772 893) \$	(750 565) \$

Paiement comptant des travaux			
Immeubles municipaux	(2 464 540) \$		
Bacs – Collecte matières organiques	(835 299) \$		
Matériel de transport	(1 800 000) \$		
Chaussée, resurfaçage, éclairage, services municipaux	(10 858 400) \$		
Réhabilitation d'infrastructures -égout, aqueduc, compteurs d'eau		(26 419 392) \$	
Usines et stations de traitement des eaux potables et usées		(31 353 501) \$	
Honoraires préliminaires pour travaux d'infrastructures			(750 565) \$
Pôle communautaire Val-Martin	(600 000) \$		
Solde au 31 décembre 2025	1 222 449 \$	121 070 691 \$	1 147 216 \$
Seuil maximal	150 000 000 \$	350 000 000 \$	10 000 000 \$

À la suite de l'adoption par le conseil municipal en avril 2026 de la mise à jour de la Politique, les réserves financières pour le paiement comptant des immobilisations et pour les réserves financières ont été abrogées. Le solde de ces réserves financières a été utilisé pour créer un fonds de roulement de 8,3 M\$.

Fonds réservés – Immobilisations

1) Fonds de parcs et terrains de jeux (revenus reportés) :

- Son utilisation est limitée aux éléments prévus à l'article 117.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit l'achat et l'aménagement de terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux, l'achat de terrains à des fins d'espaces naturels, l'achat de végétaux ainsi que la plantation de ceux-ci dans la municipalité.

2) Fonds pour le stationnement (revenus reportés) :

- Son utilisation est limitée au financement des immobilisations destinées à l'amélioration de l'offre en matière de stationnement public ou de transport actif ou collectif.

3) Fonds pour le remembrement agricole :

- Son utilisation est limitée au remembrement des terrains situés en zone agricole ainsi qu'à la remise en exploitation de ces terrains à des fins agricoles.

4) Fonds local – réfection et entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) – (revenus reportés) :

- Son utilisation est limitée à la réfection ou à l'entretien des voies publiques municipales par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des matières qui sont extraites des sites d'une carrière ou d'une sablière située sur le territoire de Laval. Ces sommes peuvent également servir à la réalisation de travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

	Parcs et terrains de jeux	Stationnement	Remembrement agricole	Carrières et sablières
Solde au 1^{er} janvier 2025	8 915 264 \$	7 388 959 \$	5 258 808 \$	29 573 131 \$
Augmentation	21 540 178 \$	355 852 \$	506 972 \$	9 256 825 \$
Revenus de lotissement	12 346 609 \$			
Vente – échange de terrains	769 064 \$			
Droits versés par les exploitants				2 105 735 \$
Exemption – cases de stationnements		355 852 \$		
Taxes sur les terrains agricoles			282 654 \$	
Renflouement – Projets terminés	8 424 505 \$			7 151 090 \$
Intérêts	- \$	- \$	224 318 \$	- \$
Utilisation	(8 373 090 \$)	(7 388 000 \$)	(535 235 \$)	(16 409 452 \$)
Acquisition de terrains	(3 130 946 \$)		(485 235 \$)	
Aménagements de parcs	(5 242 144 \$)			
Stationnement public pour l'infrastructure culturelle		(7 388 000 \$)		
Frais de gestion			(50 000 \$)	
Programme annuel de levés LIDAR				(125 985 \$)
Travaux boul. Saint-Martin				(16 283 467 \$)
Solde au 31 décembre 2025	22 082 352 \$	356 811 \$	5 230 545 \$	22 420 504 \$
Seuil maximal		10 000 000 \$	15 000 000 \$	

Fonds réservés – Développement économique

La Ville de Laval a mis en place des outils financiers afin de favoriser l'essor économique des entreprises situées sur son territoire. Les entreprises dont les objectifs s'inscrivent dans les orientations des politiques d'investissements de la Ville de Laval peuvent bénéficier d'un accompagnement financier selon les modalités des fonds ou programmes suivants.

1) Fonds locaux d'investissements (FLI) :

- Les Fonds locaux d'investissement permettent d'accélérer les projets d'affaires, de favoriser l'essor économique en plus de créer et maintenir des emplois à Laval, par le biais d'aide financière pour les entreprises en démarrage et en croissance. L'aide financière prend la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt.

2) Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) :

- Ce programme d'aide temporaire a été mis en place par le gouvernement provincial afin de soutenir les petites et moyennes entreprises durant l'état d'urgence sanitaire. Il vise à soutenir le fonds de roulement des PME afin qu'elles soient en mesure de maintenir, consolider ou relancer leurs activités. Cette aide financière prend la forme de prêts d'un montant maximal de 50 000 \$. La date limite pour présenter une demande dans ce programme était le 14 juin 2022.

3) Fonds local de solidarité Laval (FLSL) :

- Le Fonds local de solidarité Laval vise à soutenir les entreprises sur le territoire de la Ville en favorisant l'accès aux capitaux afin d'accélérer les projets d'affaires, de favoriser l'essor économique en plus de créer et maintenir des emplois à Laval, par le biais d'une aide financière pour les entreprises en démarrage et en croissance. L'aide financière prend la forme de prêts d'un montant maximal de 250 000 \$.

	FLI	PAUPME	FLSL
Solde du Fonds au 1 ^{er} janvier 2025	5 588 811 \$	3 365 502 \$	327 807 \$
Variation			
Nouveaux prêts	(1 113 555) \$	- \$	(186 445) \$
Remboursement de prêts	271 591 \$	284 172 \$	38 876 \$
Radiation de prêts et ajustement de la provision pour moins-value	(266 344) \$	(127 499) \$	(7 263) \$
Radiation 100 % provisionné	165 271 \$	- \$	- \$
Résultats des opérations de l'exercice	437 858 \$	252 808 \$	37 529 \$
Solde du Fonds au 31 décembre 2025	5 083 632 \$	3 774 983 \$	210 504 \$

Excédents de fonctionnement affecté et non affecté

L'excédent de fonctionnement non affecté constitue pour la Ville une source de financement additionnel à laquelle elle peut recourir occasionnellement pour financer ses opérations ou pour procéder à l'acquisition d'immobilisations. Afin de se donner les moyens de réaliser ses objectifs, la Ville a mis en place, par sa politique de gestion, des balises afin d'encadrer l'utilisation de l'excédent de fonctionnement.

Les tableaux ci-dessous présentent les variations survenues dans ces postes durant l'année 2025.

Excédent de fonctionnement affecté

	Solde au 1er janvier 2025	Augmentation (Utilisation)	Solde au 31 décembre 2025
Auto-assurance	9 596 718 \$	(770 464) \$	8 826 254 \$
Projet – Centre de services scolaire de Laval	2 600 000 \$	(162 500) \$	2 437 500 \$
Option d'achat d'immeuble	98 047 \$	(98 047) \$	- \$
Projet structurant	8 960 440 \$	(1 035 460) \$	7 924 980 \$
Acquisition de terrains	13 945 500 \$	- \$	13 945 500 \$
Logement social (PACAL et PRQ)	1 442 773 \$	62 983 \$	1 505 756 \$
Logement social	3 668 929 \$	- \$	3 668 929 \$
Développement économique	3 040 544 \$	(202 948) \$	2 837 596 \$
Plan de relance économique	1 246 742 \$	(142 540) \$	1 104 202 \$
Entente bilatérale avec la Ville de Lévis	206 728 \$	- \$	206 728 \$
Équilibre budgétaire – 2025	16 500 000 \$	(16 500 000) \$	- \$
Équilibre budgétaire – 2026	- \$	- \$	- \$
Contrat de service informatique	- \$	957 167 \$	957 167 \$
Total	61 306 421 \$	(17 891 809) \$	43 414 612 \$

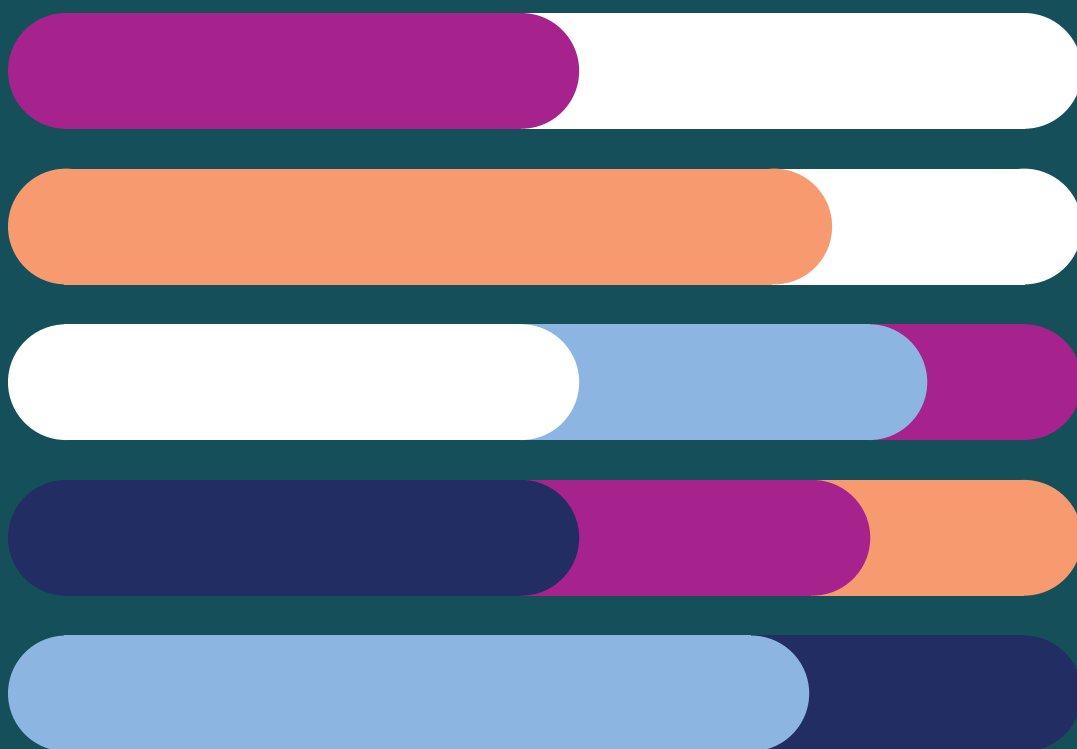
Excédent de fonctionnement non affecté

Solde au 1er janvier 2025	42 553 649 \$
Affectations annuelles de l'excédent de fonctionnement 2023 prévues à la Politique (CM-20250506-477 / CE-20250430-1592)	
• Réserve financière – Dépenses fluctuantes (neige)	(5 123 670) \$
• Réserve financière – Dépenses fluctuantes (produits chimiques)	(485 207) \$
• Réserve financière – Paiement comptant des immobilisations	(804 028) \$
Affectation pour financer le contrat DOS-2755 pour les solutions de logiciels-services reliées IAAS PAAS (CM- 20250604-588)	(2 287 678) \$
Solde de l'excédent affecté non requis pour le projet d'option d'achat de l'immeuble au 1333, boul. Chomedey (CM-20251001-926)	98 047 \$
Fermeture de projets – Financement excédentaire	5 527 475 \$
Sous-total avant excédent de fonctionnement 2025	39 478 588 \$
Déficit de fonctionnement 2025	(11 274 382) \$
Solde au 31 décembre 2025	28 204 206 \$

La Ville ayant réalisé en 2025 un déficit de fonctionnement à des fins fiscales, aucune affectation n'est requise en vertu de la présente politique de gestion.

Au cours de l'exercice 2026, des mesures seront mises en place afin d'assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours ainsi qu'au rétablissement du seuil minimal de l'excédent de fonctionnement non affecté. Ce seuil minimal est fixé à 2,5 % des revenus de fonctionnement indiqués au budget de l'exercice, soit 32,3 M\$ pour l'exercice 2026.

Politique de gestion de la dette à long terme



D'une part, la Politique de gestion de la dette à long terme fixe des balises afin de limiter les emprunts à long terme à des niveaux acceptables. Ces jalons sont déterminés afin de contribuer à respecter la capacité de payer des contribuables, de conserver des marges de manœuvre pour faire face à des imprévus et de permettre de saisir des occasions. D'autre part, la Politique contribue à préserver la cote de crédit de la Ville.

Par cette politique financière, la Ville s'est engagée à respecter les ratios indiqués dans le tableau ci-dessous.

Ratio	Balise maximale	2021	2022	2023	2024	2025	2026 Budget/PTI
Endettement total net à long terme consolidé Revenus consolidés	1,000	0,710	0,744	0,778	0,785	0,798	0,930
(redressé)							
Ce ratio permet de comparer le niveau d'endettement de la Ville à sa capacité de générer des revenus. Ainsi, un ratio inférieur à 1 indique que la Ville génère annuellement plus de revenus que le niveau de ses dettes et qu'à ce titre, elle pourra rembourser ses emprunts. Pour cet indicateur, plus le ratio sera faible, plus la santé financière de la Ville sera bonne.							
Service de dette consolidé Revenus consolidés	0,200	0,090	0,090	0,100	0,100	0,113	0,123
Cet indicateur permet de mesurer l'importance que la Ville doit consacrer aux remboursements de ses engagements (capital et intérêts) reliés à sa dette. Un ratio faible indique que la Ville a des marges de manœuvre pour réaliser de nouveaux projets ou pour offrir de nouveaux services.							
Endettement total net à long terme consolidé Immobilisations consolidées+ propriétés destinées à la revente	0,400	0,260	0,275	0,284	0,288	0,283	0,311
Ce ratio indique dans quelle mesure la Ville a emprunté à long terme pour payer ses immobilisations. Ce ratio doit cependant être interprété avec précaution dans le cas d'une comparaison avec d'autres villes. Par exemple, un ratio élevé peut indiquer un endettement élevé, mais également, qu'une ville dispose d'infrastructures récentes. À l'inverse, un ratio faible peut indiquer qu'une ville dispose d'infrastructures vieillissantes et qu'elle devra renouveler celles-ci prochainement. De plus, les coûts d'entretien peuvent être plus élevés compte tenu de l'âge de ces infrastructures.							

En plus de déterminer les limites de l'endettement, cette politique instaure des règles et des stratégies de financement afin de contribuer entre autres à l'équité entre les générations et de s'assurer de la pérennité des réserves financières et des fonds réservés. Ainsi, le budget de fonctionnement doit prévoir les affectations suffisantes au paiement comptant et aux réserves financières afin de couvrir au moins 50 % des dépenses récurrentes de programmes de maintien des actifs à l'ensemble des citoyens et citoyennes, soit 65,9 M\$ pour 2025.



En millions (M\$)	2021	2022	2023	2024	2025	2026 Budget/PTI
Dépenses récurrentes de programmes	126,1	123,4	175,0	191,1	217,4	319,5
Revenus de transferts	(13,6)	(18,5)	(59,5)	(40,5)	(85,6)	(96,7)
Solde à l'ensemble des citoyens	112,5	104,9	115,5	150,6	131,8	222,8
Cible à atteindre (50% du solde à l'ensemble des citoyens)	56,2	52,5	57,8	75,3	65,9	111,4

Le total des affectations aux réserves financières, fonds réservés et paiement comptant des immobilisations est de 83,4 M\$ en 2025, soit 17,5 M\$ de plus que la cible prévue à la Politique.

En millions (M\$)	2021	2022	2023	2024*	2025*	2026 Budget/PTI
Paiement comptant	30,8	22,7	26,6	32,9	32,9	28,1
Affectations - Réserves financières et fonds réservés	30,0	32,0	33,1	50,1	50,5	37,4
Affectations annuelles de l'excédent de fonctionnement selon la Politique	13,1	26,0	2,7	0,8	0,0	5,0
Cible réalisée	73,9	80,7	62,4	83,8	83,4	70,5

* À compter de 2024, les affectations aux réserves financières et fonds réservés incluent également les montants imputés au cours de l'exercice aux revenus reportés provenant des fonds carrières et sablières, fonds de stationnement et fonds de parcs

Au cours de la dernière année financière, l'administration municipale a réalisé 415,1 M\$ de dépenses en immobilisations, dont 217,4 M\$ pour des dépenses récurrentes de programmes de maintien des actifs et 197,7 M\$ en projets d'immobilisations. Ces investissements ont été financés en partie par des revenus de transferts (subventions), des contributions des promoteurs et d'autres revenus totalisant 184,3 M\$, laissant un solde de 230,8 M\$ à la charge de la Municipalité. Afin de financer cette somme, la Ville a utilisé une somme de 107,5 M\$ en provenance des réserves financières et fonds réservés (73,6 M\$), de l'excédent de fonctionnement affecté (1,0 M\$) et du paiement comptant des immobilisations (32,9 M\$). Le solde de 123,3 M\$ a été financé par des règlements d'emprunts.

 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, C. P. 422, succursale Saint-Martin, Laval (Québec) H7V 3Z4
 311 | 450 978-8000 | laval.ca